



# Assemblée générale

Soixante et unième session

**73<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 11 décembre 2006, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Présidente : M<sup>me</sup> Al-Khalifa ..... (Bahreïn)

*En l'absence de la Présidente, M. Butagira (Ouganda), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

## Points 9 et 111 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport du Conseil de sécurité (A/61/2)

#### Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

**M. Palouš** (République tchèque) (*parle en anglais*) : Au Sommet du Millénaire de septembre 2005, les dirigeants du monde entier se sont judicieusement engagés à rendre sa vocation à un système des Nations Unies plus efficace, plus efficient, plus responsable et plus crédible. L'ONU fait de nos jours bien plus qu'il y a une vingtaine d'années. Le pari à relever, tant par l'ONU que par nous, ses États Membres, consiste à assurer que l'Organisation réponde rapidement et efficacement aux exigences. Voilà pourquoi il faut réformer l'ONU et, surtout, sa gestion. Toutefois, il ne saurait y avoir de réforme de l'ONU sans réforme du Conseil de sécurité.

On sait bien que l'élargissement du principal organe de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité est une question extrêmement délicate et épineuse. Les choses ne vont pas se simplifier avec le temps. En revanche, nous sommes tous d'accord pour

dire que l'élargissement est plus que nécessaire. Nous devons donc cesser de tergiverser et nous atteler à la tâche sans plus tarder.

Sachant qu'il n'y a pas de solution parfaite en vue, nous avons maintes fois expliqué notre adhésion à l'idée du Groupe des quatre (G-4), qui est de faire passer à 25 le nombre des membres du Conseil en augmentant la représentation permanente et non permanente et en octroyant des sièges aux pays en développement dans les deux catégories. Tout élargissement et toute restructuration du Conseil doit prévoir la création de sièges permanents pour l'Afrique, l'Asie, ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes, de manière que puissent être examinées les préoccupations des pays en développement.

Bien que continuant de souscrire au projet de résolution présenté l'an dernier par le G-4, nous sommes conscients du fait que de nouvelles idées sont depuis apparues et que la proposition de retenir une solution intérimaire a des chances de gagner du terrain. Même si nous pensons que l'idée du G-4 offre le moyen le plus réaliste de réformer le Conseil, nous sommes disposés à examiner les nouvelles idées sans préjugés.

Lorsqu'on réfléchit à l'élargissement du Conseil de sécurité, il ne faut pas oublier la révision de ses méthodes de travail. Parmi les nombreuses options disponibles à ce sujet figure celle proposée par le groupe des cinq petites nations. Quoiqu'elle découle d'une bonne intention, nous continuons de douter

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



qu'elle soit réaliste et approfondie. Nous pensons en effet que la réforme des méthodes de travail du Conseil doit aller de pair avec une réforme de sa structure.

Je tiens à signaler une nouvelle fois que mon pays n'a aucun intérêt propre dans la réforme en dehors de son aspiration à un Conseil qui fonctionne mieux et jouisse d'une plus grande autorité. C'est la raison pour laquelle nous recommandons d'agir pour sortir de l'impasse actuelle.

**M. Urbina** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Représentant permanent du Qatar, pour le travail qu'il a accompli au Conseil et également pour sa présentation, à l'Assemblée générale, du rapport sur les activités du Conseil de sécurité (A/61/2).

Ma délégation a attendu ce rapport avec un intérêt particulier, car c'est le premier rapport qui devrait refléter les vœux exprimés par les chefs d'État et de gouvernement de nos pays au Sommet mondial de 2005. Le Costa Rica attendait notamment de voir comment serait mené à bien le mandat relatif à l'amélioration de l'obligation, incombant au Conseil de sécurité, de rendre compte à l'Assemblée générale. Nous nous attendions à des progrès significatifs dans ce domaine.

Pourtant, alors que nous examinons ce rapport, nous ne pouvons que constater que l'amélioration attendue n'a pas eu lieu. Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui sert les intérêts du Conseil de sécurité, mais ne contient aucune des réponses aux demandes de l'Assemblée générale.

S'agissant du débat que nous avons mené l'année dernière sur cette même question, nous espérons également que nous renouerions avec la pratique de convoquer une séance du Conseil de sécurité pour examiner en détail ses travaux annuels et approuver le rapport correspondant. Malheureusement, cette séance n'a pas non plus eu lieu. Il est indispensable de renouveler l'initiative, prise en 2002, de convoquer une séance du Conseil pour examiner ses travaux, car cette pratique ne peut que nous enrichir tous et servir efficacement les intérêts de nos peuples. Je voudrais rappeler que cette plaisante expérience a été menée grâce à l'insistance de la délégation de Singapour, qui était à l'époque membre du Conseil de sécurité. Toujours dans le but d'accroître l'efficacité, la transparence, la responsabilité et l'obligation de rendre compte du Conseil, le Costa Rica a rejoint aujourd'hui

Singapour, la Jordanie, le Liechtenstein et la Suisse au sein de ce qui est appelé le groupe des cinq petits États.

Notre point de vue sur la réforme de l'ONU en général et du Conseil de sécurité en particulier est bien connu. Cependant, je voudrais saisir cette occasion de mettre en relief certains points.

Tout d'abord, selon le Costa Rica, la question de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité ne revêt d'importance qu'en tant que mécanisme permettant de rétablir la représentativité géographique perdue au fil de l'évolution historique des 60 dernières années. Le fil conducteur dans l'élargissement du Conseil de sécurité ne doit pas seulement être la quote-part de ceux qui contribuent le plus ni les responsabilités assumées par certains États dans le domaine du maintien de la paix, mais également, et surtout, le principe selon lequel l'élargissement doit refléter la nécessité de représenter les intérêts des êtres humains les plus pauvres, de ceux qui ont le moins accès aux retombées des progrès scientifiques et techniques, de ceux qui souffrent le plus de la famine et de la guerre, de ceux qui sont les premières victimes de la détérioration de la planète.

L'augmentation du nombre de membres permanents est une question complexe, qui pourrait entraîner des conséquences que nous ne souhaitons pas. En juin 2005, la délégation costa-ricienne a distribué une étude qui démontre sans laisser aucun doute que les États ayant le statut de membres permanents du Conseil de sécurité non seulement s'approprient les fonctions les plus puissantes au sein de l'Organisation, mais deviennent également membres permanents des organes les plus importants et des organes subsidiaires du système. Nous sommes très préoccupés à l'idée que l'élargissement de la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité pourrait, de ce fait, réduire le nombre de sièges disponibles pour les autres États au sein des organes et institutions subsidiaires du système.

Ainsi, il nous semble qu'avant d'examiner l'éventuelle augmentation du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité, nous devrions nous pencher très sérieusement sur les mesures et garanties qui empêcheraient le dangereux effet boule de neige qui s'est manifesté jusqu'à présent. Un accès encore plus restreint aux organes principaux du système et à leurs organes subsidiaires ne ferait que favoriser l'érosion du sentiment d'appartenance chez les

nombreux exclus, cela au détriment de la légitimité internationale de l'ONU.

Nous voudrions réaffirmer qu'il est capital de déployer des efforts considérables pour améliorer sensiblement les méthodes de travail du Conseil de sécurité. C'est en les améliorant que nous trouverons les réponses aux principaux doutes qui pèsent sur le Conseil et également sur l'efficacité du travail de l'Organisation elle-même. Pour accroître la légitimité du Conseil de sécurité et veiller à ce qu'il réponde mieux aux préoccupations des États Membres et de l'opinion publique internationale, il convient de centrer principalement nos efforts sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

À cet égard, nous pensons que les travaux du Groupe de travail informel sur la documentation et autres questions de procédure constituent un précieux pas dans la bonne direction. Nous voudrions rendre hommage au travail accompli par l'Ambassadeur Kenzo Oshima, Représentant permanent du Japon, qui a joué un rôle décisif de chef de file dans cette tâche. Nous voudrions aussi que soient mises en œuvre les recommandations de ce groupe de travail, qui constituent, selon nous, un point de départ et non un point d'arrivée.

Nous pensons qu'il reste beaucoup à faire pour restaurer le prestige de l'Organisation et accroître la légitimité de ses décisions. Bien que beaucoup prétendent ne pas comprendre ce que nous voulons dire lorsque nous parlons de transparence et d'obligation de rendre compte, nous ne cesserons d'insister sur la nécessité d'obtenir toujours plus d'informations sur les activités du Conseil et nous persévérons dans nos efforts pour que tous, sans exception, expliquent leur conduite à l'Assemblée générale.

Nous vivons à une époque de transparence et d'obligation de rendre compte. Ce phénomène se manifeste partout; les secrets les mieux gardés seront révélés et, tôt ou tard, les gouvernements répondront de leurs actes, non seulement devant leur propre peuple, mais aussi devant la communauté internationale.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire de rétablir l'équilibre des pouvoirs entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Nous devons raviver l'intention des fondateurs de l'Organisation, si clairement exprimée dans la Charte des Nations Unies. Conformément à la Charte, le Conseil agit au nom de tous les États Membres et assume la responsabilité

principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il en découle logiquement que le Conseil doit informer cette assemblée en temps opportun de ses actions ou de son inaction, afin que celle-ci puisse exercer le contrôle qui lui revient et, le cas échéant, prendre les mesures correctives que la situation requiert.

Toutefois, les rapports du Conseil de sécurité ne peuvent pas se limiter à exposer une suite de faits, ce qui est le cas aujourd'hui. L'Assemblée générale a le droit de voir des documents plus analytiques qui comportent une évaluation de l'efficacité des mesures adoptées par le Conseil de sécurité et des positions prises par les membres lors de leur adoption. À ce titre, nous avons, à maintes reprises, demandé au Conseil de sécurité de soumettre à l'Assemblée générale des rapports spéciaux, conformément au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte, chaque fois qu'il décide d'établir une nouvelle opération de maintien de la paix, d'en modifier le mandat d'une manière substantielle ou de mettre en place un nouveau régime de sanctions.

Nous pensons également que le Conseil de sécurité doit présenter un rapport à l'Assemblée générale chaque fois qu'un projet de résolution fait l'objet d'un veto. Ceci est particulièrement important dans le monde d'aujourd'hui. Notre action, ou notre inaction, est immédiatement connue dans tous les coins de la planète. En cette ère de l'information, il faut avoir la volonté politique d'établir une communication fluide, effective et complète entre tous les acteurs du système des Nations Unies.

Nous avons de nombreuses préoccupations. Mais, avant de conclure, je voudrais attirer l'attention sur l'institution du droit de veto qui, à notre avis, ne correspond plus beaucoup à l'objectif originel pour lequel ce droit avait été conçu. Cet instrument, qui pouvait se justifier à l'époque de sa création, doit être utilisé avec responsabilité dans le village mondial où nous vivons aujourd'hui. Le veto ne peut être le derniers recours d'intérêts spéciaux au détriment des intérêts généraux. Il ne saurait être non plus un mécanisme qui mène à l'inaction. Mais, outre un débat approfondi sur ce thème, nous voudrions souligner aujourd'hui la nécessité d'une réforme urgente qui éliminerait, ou au moins limiterait effectivement, son utilisation dans des cas de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de violations flagrantes des droits de l'homme.

Nous notons avec satisfaction la prise de conscience croissante de la nécessité de réformer l'Organisation dès maintenant. Nous croyons que cette réforme ne sera complète que si, une fois pour toutes, nous procédons à une réforme intégrale du Conseil de sécurité. Nous avons fait des progrès, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le Costa Rica réaffirme son attachement à l'Organisation et à la vision que nous avons d'elle pour le XXI<sup>e</sup> siècle, afin qu'ensemble, nous puissions répondre clairement aux peuples des Nations Unies pour qu'ils ne subissent plus les effets de notre inaction face aux horreurs que nombre d'entre eux vivent aujourd'hui.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je souhaite remercier l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser du Qatar, Président en exercice du Conseil de sécurité, de nous avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité (A/61/2). Le rôle du Qatar au Conseil est un autre exemple de la contribution qu'un membre élu, et un petit pays, peut apporter à ses travaux.

Le Pakistan souscrit sans réserve à la déclaration approfondie faite par le représentant de Cuba lors de la séance précédente au nom du Mouvement des pays non alignés. Les préoccupations exprimées par le Mouvement des pays non alignés tiennent au régime des deux poids deux mesures qui régit les travaux du Conseil, à son inaction prolongée et à son silence dans certains cas, à son recours rapide à la menace ou à l'autorisation de sanctions et d'action coercitive à l'encontre d'autres membres, au manque de coordination avec les autres organes principaux et à son empiètement sur leurs mandats, et au processus non transparent et non inclusif de prise de décisions, ce qui est aggravé par l'abus du droit de veto. Nous espérons sincèrement que les propositions avancées par le Mouvement des pays non alignés seront examinées avec sérieux.

Ces dernières années, le Conseil a eu un succès relatif face à des crises internes et à des situations d'urgence complexes, en particulier en Afrique. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont considérablement étendues et, au cours des dernières décennies, elles sont devenues un outil essentiel qui a permis de faire cesser des conflits ou d'améliorer des situations de conflit – en Sierra Leone, au Libéria, au Burundi. Nous espérons que ces succès pourront se répéter ailleurs. Le Pakistan est fier de son

rôle et de sa contribution à ces efforts en sa qualité de premier pays fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Malgré ces succès, le Conseil n'a pas réussi à résoudre effectivement les questions de la consolidation de la paix et du développement. Faute de cela, plusieurs réussites risquent de se transformer en échecs, comme cela a été le cas en Haïti. Il y a encore plusieurs conflits en cours, en particulier en Asie et en Afrique, qui continuent de faire rage et, en ce qui les concerne, le Conseil n'est pas toujours considéré comme un intermédiaire honnête en raison de décisions partiales qu'il a prises. Dans une grande partie de l'opinion publique, en particulier dans le monde islamique, le Conseil de sécurité est considéré comme inefficace et partisan. De l'avis général, le Conseil est contrôlé par certains membres permanents et d'autres grandes puissances, et agit en leur nom. Il ne reflète pas les préoccupations et les aspirations de la majorité des petits pays et des pays en développement des Nations Unies.

Le Conseil ne traite pas directement de certains des grands conflits et des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Certaines résolutions sont activement mises en œuvre, tandis que d'autres restent lettre morte. Le Conseil est inactif même face aux actes d'agression les plus évidents, comme nous l'avons constaté au Liban. Par ailleurs, le Conseil agit et s'ingère même dans les affaires intérieures d'États souverains, même si manifestement il n'existe aucune menace à la paix et à la sécurité internationales.

Les dispositions qui existent en matière de règlement pacifique des différends restent très sous-utilisées par le Conseil. Par contre, il existe une tendance dangereuse à recourir, trop souvent et trop tôt, à certaines mesures au titre du Chapitre VII de la Charte, notamment des sanctions et une action coercitive. Nous formons l'espoir que l'ONU ne se retrouvera pas contrainte de devoir prendre part à une intervention infondée au nom de la responsabilité de protéger. Les limites du recours à la force ont été désormais pleinement mises au jour.

Pendant ce temps, le Conseil continue d'empiéter sans relâche sur les mandats et la juridiction d'autres organes principaux, notamment l'Assemblée générale. Ceci bouleverse le délicat équilibre envisagé dans la Charte et compromet l'efficacité générale du système des Nations Unies.

Malgré les efforts faits récemment pour améliorer la transparence, une grande partie du véritable travail du Conseil et de ses prises de décisions se fait à huis clos, souvent dans des réunions fermées qui excluent même les membres élus du Conseil. Il n'est pas rare que les médias soient mieux informés que ces membres. Et, ce qui est le plus inéquitable, c'est que les États Membres directement concernés par un différend ou un conflit ne sont pas autorisés à participer aux délibérations du Conseil et ne sont pas même correctement consultés. Le rapport annuel du Conseil de sécurité n'éclaire en rien les raisonnements qui ont sous-tendu les décisions prises, ni les processus qui y ont conduit. Aussi les non-membres doivent-ils partir à la recherche de ces informations pour tenter de les rassembler.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ne semble réagir qu'aux demandes des grandes puissances. En effet, la direction des principaux départements du Secrétariat est considérée comme revenant de droit à certains membres permanents.

Il est donc tout à fait manifeste qu'une réforme générale du Conseil de sécurité est essentielle pour lui donner davantage de légitimité et de crédibilité. La réforme des méthodes de travail du Conseil fait intégralement partie de cette réforme globale. Le Pakistan appuie l'initiative du groupe des cinq petits États – les « cinq petits ». Toutefois, selon nous, cette proposition ne va pas assez loin dans le traitement de quelques-uns des problèmes réels que j'ai cités.

Le Pakistan convient qu'une réforme d'ensemble du Conseil doit englober la question vitale du veto. Il est maintenant clair que les cinq membres permanents ne vont pas renoncer au veto ni le partager. Toutefois, il y a peut-être des moyens de traiter ce problème. Le droit de veto est le pouvoir de bloquer des décisions. Pour égaliser le pouvoir, nous pourrions envisager d'accroître la majorité proportionnelle requise pour l'adoption de résolutions dans un Conseil à effectif élargi – par exemple, en remplaçant le rapport actuel, qui est de trois cinquièmes, par les deux tiers.

Dans un Conseil à effectif élargi, la nécessité de disposer d'un rapport plus élevé pour faire approuver les résolutions pourrait donner à ses membres élus, dont les pays en développement, davantage de possibilités d'influer sur la prise de décisions. Ce n'est pas par le biais d'une présence permanente ou à long

terme que l'équilibre du pouvoir au sein du Conseil pourra être modifié ou remis en cause. Cela peut se faire en augmentant le nombre et le rôle des membres élus dans le Conseil élargi.

Nous convenons que la composition d'un Conseil élargi doit mieux refléter les réalités actuelles, mais les réalités actuelles sont complexes. Les changements des dernières décennies ont non seulement créé quelques grandes puissances en voie de s'affirmer, mais également un certain nombre d'États de taille moyenne qui jouent un rôle tout aussi important dans la paix et la sécurité internationales et régionales. Il y a aussi beaucoup de petits États, principalement des pays en développement, qui peuvent apporter une contribution sensible aux travaux du Conseil. Singapour et le Qatar sont deux exemples qui viennent immédiatement à l'esprit.

La contribution la plus tangible à la paix et la sécurité n'est pas déterminée par la richesse, la puissance militaire ou la population. Elle est fonction du degré d'attachement d'un État Membre aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, de son respect des résolutions de l'ONU, de sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de sa volonté d'avoir recours aux mécanismes de règlement pacifique des différends. Le meilleur moyen de déterminer si un État remplit les conditions voulues pour être membre du Conseil de sécurité est d'appliquer – que ce soit plus ou moins fréquemment – la méthode démocratique d'une élection périodique par ses pairs, c'est-à-dire les membres de l'Assemblée générale, au nom desquels le Conseil de sécurité est censé agir.

La position du Pakistan est bien connue. Elle a été reflétée dans le projet de résolution présenté en 2005 par le Groupe du consensus (A/59/L.68). Cette proposition était parfaitement réalisable et équitable. Le Pakistan reste persuadé que donner des sièges permanents à un petit nombre d'États priverait tous les autres États de l'occasion d'être équitablement représentés. Ainsi, plus l'extension du nombre de membres du Conseil est limitée et plus il est nécessaire de trouver les moyens d'assurer une représentation équitable de tous les États.

Une formule de rotation acceptable pourrait être le moyen d'assurer cette représentation équitable. Une telle rotation, associée à la représentation régionale, pourrait aussi offrir la possibilité d'une représentation

plus complète des membres de différents groupes d'États. Les possibilités ne se limitent pas aux options A et B proposées par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. L'acceptabilité de l'augmentation du nombre de membres et de la nature du changement proposé dépendra en grande partie de deux facteurs : premièrement, l'ampleur de l'augmentation et, deuxièmement, la méthodologie adoptée pour garantir la représentation équitable de tous les groupes de pays, notamment en considération de leur taille – pays de grande, moyenne ou petite taille.

La notion de mandat à long terme ne doit pas devenir un prétexte à une présence permanente. Toutefois, le Pakistan reste ouvert à l'idée d'une réélection immédiate, dont les modalités seraient à déterminer en fonction de la taille et de la structure proposées par le modèle concerné, tout en veillant à assurer une représentation d'ensemble équilibrée au niveau des groupes géographiques et d'autres groupements sous-régionaux et politiques.

Il ressort clairement du large éventail de questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité que celui-ci joue un rôle de plus en plus important dans la gestion des relations internationales. Il est évident que tous les États Membres ont un intérêt direct et vital dans les travaux du Conseil et sa prise de décisions. Tous les États Membres sont donc concernés au même titre par la réforme du Conseil. C'est pourquoi il est essentiel que la réforme fasse l'objet d'une décision par consensus ou du moins de l'accord le plus large possible. La leçon majeure qui se dégage de l'expérience de l'année dernière est qu'aucune proposition conçue pour servir l'intérêt propre de quelques États ne peut espérer obtenir l'appui de la majorité d'États Membres requise. Sans un consensus ou l'accord le plus large possible, les perspectives de ratification de tout amendement à la Charte concernant la réforme du Conseil resteront infimes.

Si nous voulons parvenir à un consensus ou à l'accord le plus large possible, il faudra que tous les auteurs de propositions revoient leurs positions et étudient des idées neuves dans un esprit de souplesse et de créativité. Le dîner de travail organisé ici à New York le 20 septembre par le Président Musharraf du Pakistan et le Premier Ministre italien Prodi, en compagnie d'autres pays partageant les mêmes vues, visait à lancer ce processus de réflexion et de dialogue novateurs sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous

avons été très encouragés par les réactions positives et constructives de tous les participants à cette réunion.

Nous pouvons poursuivre des contacts et consultations à titre officieux dans toute enceinte qui permette d'étudier de nouvelles idées et options et d'en débattre librement. Des séminaires, des retraites peuvent être organisés pour de telles séances de brassage d'idées et de recherche. Dans de tels processus officieux, nous devrions nous efforcer d'élaborer différentes approches possibles à une solution de compromis équitable. Différents modèles de substitution pourraient être préparés pour examen. Ce processus doit être libre et ouvert à tous. Nous devons éviter les étiquettes et les groupements. Des initiatives restreintes animées par des objectifs partisans ne réussiront qu'à nous diviser. Nos efforts doivent viser à jeter des ponts, et non à creuser des divisions, entre les Membres de l'ONU. Nous serions reconnaissants à la Présidente de l'Assemblée générale de bien vouloir prendre la direction d'un tel processus. Le Pakistan s'engage à participer de façon constructive et à collaborer avec tous les États Membres dans un effort collectif en vue de parvenir à un consensus.

**M. Bodini** (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis une fois de plus dans cette salle pour procéder à un échange de vues sur la réforme du Conseil de sécurité. Depuis notre dernière réunion sur la question, de nombreuses crises politiques et militaires graves ont éclaté dans le monde et des élections démocratiques ont aussi eu lieu, modifiant le paysage politique tant de petits pays que de grandes puissances. Malheureusement, pendant cette même période, nous avons été incapables de faire évoluer, ne serait-ce que d'un pouce, la composition du Conseil de sécurité, qui reste la même depuis plus de 60 ans. Malgré la réunion prometteuse organisée par les dirigeants de l'Italie et du Pakistan, bien peu de résultats ont suivi. Nous nous retrouvons donc une fois de plus au point de départ.

Il est évident que la grande majorité des États Membres souhaite une réforme générale et équitable du Conseil. Je crois que personne ne remet en cause le fait que certains pays et certains continents méritent, dans l'intérêt de tous, d'être mieux représentés au Conseil de sécurité. Les changements démographiques, économiques et politiques qu'ils ont connus ces 60 dernières années leur confèrent, de manière tout à fait compréhensible, un statut plus pertinent. Nous voulons que le Conseil ait un rôle à la fois central et

légitime. Sa composition devrait par conséquent être véritablement représentative.

À ce stade, personne ne s'oppose à une augmentation du nombre des membres du Conseil, ni à la nécessité que ce dernier applique des méthodes de travail plus transparentes. L'heure est venue de créer un nouveau cadre de fonctionnement du Conseil pour lui-même, mais aussi pour recentrer sa responsabilité vis-à-vis de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies.

J'invite la Présidente de l'Assemblée générale à prendre les choses en main et à convoquer au début de l'année prochaine une réunion de tous les Membres, sans exception, selon une formule qui permettrait à chaque État Membre de négocier, de manière ouverte et véritablement démocratique, les nouvelles règles de fonctionnement d'un Conseil de sécurité rénové. J'espère qu'une telle initiative de l'Assemblée générale nous permettra ainsi d'avancer dans cette réforme délicate mais vitale.

**M<sup>me</sup> Blum** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée remercier l'Ambassadeur du Qatar, Président en exercice du Conseil de sécurité, pour sa présentation détaillée du rapport du Conseil à l'Assemblée générale (A/61/2). Ma délégation tient également à remercier les Ambassadeurs des Bahamas et des Pays-Bas du travail qu'ils ont accompli en tant que Vice-Présidents du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité.

Le rapport sur les travaux se rapportant aux questions examinées par le Conseil pour la période allant d'août 2005 à juillet 2006 fournit un vaste aperçu de la situation dans les régions d'importance névralgique pour la paix et la sécurité internationales. Conformément aux fonctions et aux pouvoirs que lui confère la Charte des Nations Unies, les activités présentes du Conseil doivent s'efforcer de régler les questions qui sont inscrites à son ordre du jour.

À cet égard, nous partageons l'inquiétude exprimée lors de différentes réunions du Conseil face à la détérioration de la situation au Moyen-Orient.

Nous voudrions également mettre en lumière le travail de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH). Nous espérons

vivement que la phase actuelle de stabilisation sera menée à bien, de sorte que l'appui fourni par la communauté internationale à ce pays puisse être axé essentiellement sur la mise en œuvre de programmes favorisant un développement économique durable et à long terme. Nous sommes convaincus que l'actuel Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti et Chef de la MINUSTAH apportera une contribution positive à la réalisation de cet objectif.

Pour ce qui est du processus de réforme du Conseil de sécurité, la Colombie attache une priorité particulière à l'examen et à la mise à jour des méthodes de travail de cet organe. Nous estimons que cet aspect, ainsi qu'une augmentation du nombre de ses membres non permanents, sont la conséquence logique des changements intervenus ces dernières décennies aux niveaux mondial et régional. Les méthodes de travail du Conseil doivent être adaptées à la nécessité d'accroître la participation des États n'appartenant pas au Conseil, de renforcer les exigences de responsabilité des pays membres et de parvenir à une plus grande transparence et ouverture de ses travaux.

Une participation accrue des États non membres du Conseil à ses travaux nous permettrait d'être mieux informés des réalités nationales et régionales. Elle permettrait aussi au Conseil de prendre des décisions tenant compte des conditions qui règnent dans chaque pays et de la spécificité de chaque situation. Elle permettrait enfin d'éviter les formules générales toutes faites qui peuvent dans certains cas s'avérer inadéquates.

En outre, la diversité des situations inscrites à son ordre du jour fait que le Conseil doit tenir des consultations plus larges, selon que de besoin, avec les États non membres, les groupes régionaux, les organisations régionales et les acteurs concernés. Cela l'aiderait à prendre des décisions mieux informées permettant des solutions viables et durables.

Le Conseil de sécurité doit rendre compte de ses activités à l'Assemblée générale. C'est le seul moyen de garantir que ses travaux répondent véritablement à la vocation universelle de l'ONU et à sa nature fondamentalement multilatérale. À cet égard, les réunions d'information du Conseil ouvertes à tous les États devraient être fréquentes et exhaustives, de sorte que les délégations soient pleinement informées des activités du Conseil.

Nous voudrions également insister sur l'importance de voir le Conseil concentrer ses efforts

sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Le fait que l'ordre du jour du Conseil soit dispersé par l'ajout de questions qui ne sont pas directement liées à son mandat central retentit sur son efficacité et met en question la légitimité de ses fonctions.

La question du veto reste un sujet délicat et complexe. La Colombie s'est déclarée opposée à ce privilège dès l'instant où ont été rendues publiques les premières propositions ayant conduit à l'adoption de la Charte des Nations Unies, en 1945. Soixante ans plus tard, le caractère anachronique du veto est plus marqué que jamais, tout comme l'est le vœu qu'il disparaisse à l'avenir. En attendant son élimination définitive, le recours au veto devrait être limité de manière que les travaux du Conseil soient plus efficaces et plus démocratiques.

Nous pensons que de vastes consultations sur les méthodes de travail du Conseil permettraient de formuler de nouvelles propositions pour améliorer encore son action. Toute initiative en ce sens devrait être abordée avec une véritable ouverture d'esprit et selon ses mérites. En outre, elle devrait être mise en œuvre sans attendre que des progrès soient obtenus sur les autres aspects de la réforme. La Charte des Nations Unies offre toute la souplesse nécessaire à cet égard.

La Colombie partage l'opinion exprimée récemment par le Secrétaire général sur l'importance de trouver un terrain d'entente pour faire avancer le processus de réforme du Conseil. Nous reconnaissons qu'il est aujourd'hui possible de jeter des passerelles et d'aplanir les divergences de vues de manière à créer l'élan tant attendu. Seul un projet reposant sur le consensus fournira le socle solide d'une réforme du Conseil. Ce principe est fondamental pour parvenir à un accord juste et équitable qui permette la pleine application de l'égalité souveraine des États. De la même manière, il est nécessaire de progresser sur des propositions qui ne font pas la différence entre les États Membres, ce qui serait en accord avec l'objectif d'une plus grande représentativité au Conseil.

La proposition présentée par le Groupe du consensus tendant à augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité dans la catégorie des membres non permanents satisfait aux critères cités antérieurement. Elle est réaliste et souple; elle évite l'octroi de privilèges et la différenciation entre les pays; et elle répond mieux aux principes de distribution

géographique équitable et d'égalité souveraine des États.

De ce même point de vue, les processus de sélection des candidats au niveau régional auraient plus de validité et obtiendraient un plus fort appui politique puisque l'égalité des chances d'accéder aux sièges du Conseil serait garantie. En outre, un nombre accru de membres non permanents ferait du Conseil un organe véritablement représentatif des réalités diverses et des changements continus qui surviennent dans le monde.

L'ampleur des défis qu'affronte l'Organisation des Nations Unies fait qu'il est de plus en plus nécessaire que les points de vue des États convergent et que les approches sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies soient plus voisines. La coopération, le consensus et le travail collégial sont des concepts fondamentaux pour progresser efficacement sur la question des méthodes de travail et la représentation équitable au Conseil. Ce n'est qu'ainsi que l'on parviendra à un accord de la solidité requise pour adapter cet organe principal de l'Organisation des Nations Unies aux nouvelles conditions et aux nouveaux défis.

La Colombie exprime sa volonté d'aller au-delà des consultations officieuses et du simple échange de points de vue et d'entamer un processus de négociations à proprement parler, doté d'objectifs clairs et de procédures définies. Si le débat tenu durant cette session de l'Assemblée générale permet de créer des espaces marqués par une communauté de vues en ce sens, nous aurons fait un pas positif, plus prometteur et plus crédible.

**Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie)** (*parle en arabe*) : D'emblée, je remercie la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance et je lui dis notre gratitude pour les efforts qu'elle déploie s'agissant de diriger les travaux de l'Assemblée générale.

Nous saluons les travaux réalisés par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure du Conseil de sécurité sous la direction de la délégation japonaise. Nous attendons avec intérêt l'application de toutes les recommandations présentées dans la note du Président du Conseil de sécurité (S/2006/507), y compris les recommandations selon lesquelles le Conseil de sécurité devrait conduire des consultations efficaces avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sur les projets de

résolution dont il est saisi sur les situations et les conflits inscrits à son ordre du jour et devrait entendre les points de vue des États Membres qui sont parties à un conflit et des autres parties intéressées ou touchées. Cette démarche est absolument impérative si le Conseil veut renforcer les résultats qu'il cherche à obtenir en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte.

*La Présidente assume la présidence.*

Nous nous félicitons également de l'accent mis dans le rapport sur l'importance que le Conseil de sécurité organise avec les pays fournisseurs de contingents des réunions pour échanger des idées dans les phases préliminaires de la préparation de toute mission de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Il est essentiel que ces consultations soient franches et transparentes si l'on veut qu'elles aient la plus grande efficacité possible.

Bien qu'un grand nombre d'éléments positifs de cette nature figurent dans le rapport, il reste encore au Conseil de sécurité à prendre des mesures pour les appliquer. Nous demandons instamment que ces recommandations soient mises en œuvre dans tous leurs aspects de manière équilibrée en vue de faire de leur application une pratique normale courante au moment où le Conseil de sécurité s'acquitte de ses responsabilités.

Nous pensons que la réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité est un processus permanent et progressif. Par conséquent, nous trouvons dans les points de vue exprimés dans le projet de résolution présenté à la soixantième session de l'Assemblée générale par le groupe des cinq petits États – les « cinq petits » – les éléments qui sont nécessaires pour s'attaquer de manière radicale à la question des mécanismes et des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Les idées incluses dans ce projet de résolution peuvent servir de fondation solide à la réforme globale et intégrée du Conseil de sécurité. Par conséquent, nous attendons avec intérêt de travailler avec les membres des « cinq petits » au développement de ces idées afin qu'elles puissent être incluses dans un nouveau projet de résolution qui sera présenté à l'Assemblée générale l'année prochaine.

Nous maintenons notre position selon laquelle la réforme de l'Organisation des Nations Unies ne sera pas complète tant que le Conseil de sécurité n'aura pas été réformé en renforçant ses méthodes de travail et en

augmentant le nombre de ses membres dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents. Notre adhésion à ce principe reflète nos engagements, promesses et positions antérieurs sur cette question. En particulier, nous appuyons les idées qui posent le fondement démocratique de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité; maintenant, nous pensons que le Groupe des États arabes mérite d'être représenté de manière continue au Conseil.

**M. Majoor (Pays-Bas) (*parle en anglais*) :** En ce qui concerne les questions de réforme de l'Organisation des Nations Unies, le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) reste notre feuille de route. Au fil des mois, nous mettons progressivement en œuvre le programme qui avait été arrêté par nos dirigeants. Nous nous sommes attelés avec une vigueur renouvelée à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons créé la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme. Nous avons adopté la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288) et des résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et nous nous occupons maintenant de la cohérence à l'échelle du système. La liste des réalisations s'allonge vraiment, mais elle n'inclut pas encore le Conseil de sécurité.

D'aucuns disent que nous ne devrions pas réformer le Conseil de sécurité pour le plaisir de réformer. Et ils ont raison : le Conseil de sécurité est l'un des organes les plus efficaces de l'Organisation des Nations Unies. Ces dernières années, le Conseil a adopté en moyenne entre 60 et 80 résolutions par an, une très nette augmentation par rapport aux 10 ou 15 résolutions adoptées pendant la guerre froide. Le Conseil est intervenu lorsque sont apparues de nouvelles menaces, telles que le terrorisme ou la prolifération, et il se penche de plus en plus sur le lien entre sécurité, développement et droits de l'homme.

Cependant, le Document final frappe juste lorsqu'il décrit le but final de la réforme du Conseil comme étant d'« accroître encore son efficacité, la légitimité de ses décisions et la qualité de leur mise en œuvre » (*résolution 60/1, par. 153*).

Bien sûr, nous ne pouvons pas juger le travail du Conseil sur le seul nombre des résolutions. Ses décisions doivent être appliquées et nécessitent souvent un engagement et des efforts à long terme. À cet égard,

il est essentiel que les États Membres – gouvernements, société civile et citoyens – perçoivent les décisions du Conseil comme légitimes, crédibles et équitables. Ce n'est que si ces conditions sont réunies que les décisions bénéficieront, comme cela est nécessaire, et de façon marquée et durable, de l'appui militaire, financier et politique ainsi que de la participation de l'ensemble des Membres.

Parmi les décisions importantes qui ont récemment été prises par le Conseil, je mentionnerai en particulier le renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban par la résolution 1701 (2006), la création d'une mission de relais des Nations Unies au Timor-Leste par la résolution 1704 (2006), la résolution 1718 (2006) sur les mesures liées aux visées nucléaires de la Corée du Nord, et l'élargissement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo par la résolution 1711 (2006). Dans chacun de ces cas, le Conseil de sécurité, y compris ses membres permanents, compte beaucoup sur les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour appliquer les résolutions en question. Cela concerne tous ceux d'entre nous qui participent d'une manière ou d'une autre à ces efforts, mais tout spécialement les pays qui sont devenus avec le temps des acteurs majeurs.

Nous ne pouvons pas attendre de ces pays qu'ils continuent de contribuer de manière significative à la paix et la sécurité internationales sans avoir véritablement leur mot à dire dans le processus de décision. Durant la révolution américaine, on résumait ce principe de la façon suivante : « pas d'imposition sans représentation ». Dans son ouvrage récent sur l'Organisation des Nations Unies, l'historien Paul Kennedy conclut que « si l'ONU reste fossilisée dans sa constitution de 1945, elle apparaîtra, et sera effectivement, de plus en plus anachronique ».

Évidemment, on s'accorde à dire qu'une légitimité accrue permet une meilleure mise en œuvre et davantage d'efficacité, mais certains avancent que cela se fait au détriment de l'efficacité et alourdit le processus de décision. Tel n'est pas forcément le cas, à mon avis. Par chance, l'essentiel des travaux du Conseil de sécurité ne prête pas trop à controverse. Sur ces questions, un Conseil élargi à de nouvelles puissances mondiales encouragerait une meilleure répartition des tâches afin de favoriser les initiatives et de jouer un rôle moteur. Naturellement, sur les questions litigieuses, il se peut qu'il soit plus difficile

de prendre des décisions, mais si l'on regarde d'un peu plus près les travaux récents du Conseil de sécurité, les différents partis ou points de vue autour d'une question sont souvent déjà représentés parmi les membres. En bref, un élargissement ne faciliterait pas la prise de décisions sur des questions telles que la situation en Corée du Nord, en Iran ou au Darfour, mais elle ne compliquerait pas non plus forcément ni automatiquement les choses.

Par conséquent, la réforme doit consister dans une large mesure à refléter les nouvelles réalités politiques et à donner plus de poids à l'avis de certaines régions sous-représentées telles que l'Afrique. Cependant, nous sommes convaincus qu'en matière de légitimité et d'efficacité accrues, un autre aspect mérite notre attention. Même dans un Conseil élargi, une majorité des États Membres des Nations Unies ne siègerait que de manière sporadique. Dès lors, une amélioration des méthodes de travail s'impose avec urgence, tout particulièrement pour ce qui est de veiller à ce que tous les pays puissent participer aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires.

Cela suppose davantage de consultations avec les États directement concernés par la résolution. On a proposé dans le passé d'avoir plus fréquemment recours à l'Article 31 de la Charte. Celui-ci stipule que tout État Membre peut et doit être invité à participer chaque fois que ses intérêts sont en jeu. On pourrait également envisager d'accueillir des organisations régionales à la table du Conseil, dans certaines circonstances, notamment lors de consultations privées les concernant.

En outre, il est souhaitable d'examiner avec soin les nouvelles tâches du Conseil de sécurité. Il est clair que celui-ci a fait le choix d'une interprétation large de ce que sont la paix et la sécurité internationales. En vertu du chapitre VII, des résolutions telles que la résolution 1373 (2001) et la résolution 1540 (2004) ont été adoptées, donnant lieu à un vaste ensemble d'obligations juridiques pour les États Membres des Nations Unies. Pour accroître la légitimité et la crédibilité de l'Organisation et améliorer ainsi l'application de ces résolutions, un processus de consultation plus large, plus approfondi et plus formel est nécessaire avec les États Membres.

Quel genre de réforme cette analyse appelle-t-elle? De toute évidence, l'un des défis clefs consiste à déterminer quels sont les pays qui doivent se voir

accorder plus de poids dans les affaires du Conseil. Pouvons-nous fixer une limite et, le cas échéant, où la fixer? Y a-t-il un groupe émergent semblable à ce qu'étaient les cinq membres permanents à la naissance de l'Organisation? Il apparaît que nombre d'États Membres jugent que la structure de pouvoir actuelle doit être adaptée pour mieux refléter les réalités géopolitiques, mais ceux-ci constatent en même temps que le monde est dynamique et qu'il n'est donc pas souhaitable que nous remplacions une structure fixe et immuable par une autre du même type.

En conséquence, on s'intéresse de plus en plus à l'idée d'une solution de transition. Il s'agirait de permettre à certains pays et régions sous-représentés qui pourraient aspirer à un siège permanent d'assumer visiblement des responsabilités accrues dans les affaires mondiales. On pourrait ainsi leur offrir l'occasion de donner un exemple de leur aspiration à devenir à terme membres permanents, ce qui nous permettrait de renforcer la confiance dans le fonctionnement d'un Conseil élargi. Pour paraphraser le Secrétaire général Kofi Annan durant la conférence de presse d'adieu qu'il a donnée à l'Office des Nations Unies à Genève, il y a trois semaines, nous devons nous jeter à l'eau et partir de là.

Cette approche présente notamment l'avantage de limiter considérablement les enjeux, puisqu'elle ne supposerait pas de rejeter ni d'entériner toute proposition ou idée d'une solution permanente. On peut au contraire penser que cela favoriserait plus de souplesse pour s'accorder sur les modalités. Il y a différents moyens de donner corps à l'arrangement, et il convient de les explorer plus avant. Les possibilités vont d'un modèle fonctionnant sur le principe de sièges à long terme, reconductibles et éventuellement tournants, à un mécanisme fort et contraignant d'examen de l'élargissement, avec des sièges semi-permanents. La période intérimaire pourrait également servir à trouver la dimension idéale d'un Conseil élargi. En liaison avec des mesures efficaces pour améliorer la participation des États qui ne sont pas membres du Conseil lorsque la question examinée les concerne, on peut sans doute partir du nombre le plus faible envisagé, tout en se réservant la possibilité d'ajouter quelques sièges supplémentaires au moment de réexaminer la solution temporaire.

Pour terminer, les Pays-Bas attendent avec intérêt de s'engager sur la voie d'une réforme globale du Conseil de sécurité. Selon nous, une fois encore,

l'objectif central qu'il convient de garder à l'esprit est de renforcer la légitimité du Conseil. Nous pouvons y parvenir en accueillant de nouveaux membres afin de répondre aux besoins des moyens et grands pays, et en améliorant l'accès des petits et moyens pays aux délibérations du Conseil. Nous estimons que la voie la plus sûre pour cela passe par une solution transitoire.

Au plan procédural, les Pays-Bas accueilleraient favorablement toute proposition sur la manière de faire avancer le processus, impliquant éventuellement l'animation de consultations ciblées entre les gouvernements intéressés en vue d'ouvrir des négociations sur un petit nombre de solutions ou formules envisageables.

Nous espérons que le débat d'aujourd'hui donnera le coup d'envoi à un tel processus. Autrement dit, le vaste consensus qui existe actuellement à propos du caractère nécessaire de la réforme du Conseil de sécurité doit susciter un sentiment aussi général de l'urgence de passer à des discours plus concrets et d'engager un véritable effort de réforme. N'oublions pas que la réforme du Conseil de sécurité est la pièce maîtresse de notre action visant à accroître la crédibilité et la pertinence de l'ONU dans son ensemble.

**M. Oshima** (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame, d'avoir convoqué la présente séance plénière pour que nous discutons de questions fondamentales pour nombre de délégations : le rapport annuel sur les travaux du Conseil de sécurité et la réforme du Conseil de sécurité.

Après le débat général de septembre, la Présidente avait déclaré que la réforme du Conseil de sécurité faisait partie des tâches prioritaires à accomplir pendant la soixante et unième session. En effet, lors du débat général, les gouvernants de plus des deux tiers des États Membres ont admis que la réforme du Conseil de sécurité était la principale tâche inachevée de la réforme institutionnelle décidée l'année précédente dans le Document final. De nombreux gouvernants ont évoqué les propos maintes fois répétés par le Secrétaire général, à savoir que la réforme de l'ONU serait incomplète sans une réforme du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons donc du débat d'aujourd'hui et espérons qu'il imprimera un nouvel élan à nos travaux et permettra l'adoption de mesures concrètes dans les mois à venir.

Je voudrais en premier lieu m'arrêter brièvement sur le rapport du Conseil de sécurité (A/61/2).

Je remercie l'Ambassadeur Al-Nasser, du Qatar, qui assume la présidence du Conseil en ce mois de décembre, de l'avoir présenté à l'Assemblée générale. Ce rapport résume les activités menées par le Conseil au cours de l'année écoulée, durant laquelle il s'est attaqué aux problèmes et difficultés de nature très diverse et de plus en plus complexes rencontrés par la communauté internationale. Le Japon a eu le privilège de siéger au Conseil pendant ces deux dernières années, prenant une part énergique et, nous l'espérons, constructive à ses travaux.

En sa qualité de membre du Conseil, le Japon s'est efforcé de jouer un rôle actif dans deux domaines en particulier en assumant la présidence de deux des organes subsidiaires : le Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le Groupe de travail informel sur les méthodes de travail. Notre souci principal était d'accroître la transparence et la participation des États non membres, ainsi que de renforcer l'efficacité et la performance des travaux du Conseil.

Premièrement, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont récemment connu un formidable essor, tant en termes d'effectifs qu'au regard de la diversité des tâches qui leur sont confiées. En septembre 2006, 77 000 militaires et policiers de 110 pays étaient déployés dans 18 missions. Le coût de ces missions a franchi la barre des 5 milliards de dollars en 2005. Pour durer, des opérations d'une telle ampleur ont besoin d'un engagement fort des États Membres, sous la forme de ressources financières et humaines mais aussi d'un appui politique. Par ailleurs, de graves questions sont apparues, comme l'exploitation et les sévices sexuels commis par des membres du personnel de maintien de la paix et certains comportements répréhensibles dans le domaine des achats. Il en résulte d'immenses difficultés d'un genre nouveau dans la gestion globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; les États Membres devront s'y intéresser de très près et y réagir en temps utile.

Au sein du Conseil de sécurité, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix peut grandement contribuer à améliorer l'entente entre les États Membres, en engageant un dialogue interactif approfondi avec les pays fournisseurs de contingents et les autres parties prenantes.

C'est dans cet esprit que nous avons ressenti le besoin de ranimer le Groupe de travail et je crois que

nous y sommes plus ou moins parvenus pendant ces deux années. Des efforts ont ainsi été faits pour obtenir une participation accrue des États qui ne sont pas membres du Conseil, y compris les pays fournisseurs de contingents, les principaux bailleurs de fonds et d'autres acteurs de poids. On a également essayé d'améliorer les échanges entre le Groupe de travail et le Bureau du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Assemblée générale), le Comité des 34.

Un rapport spécialement consacré aux activités du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix sera bientôt mis en circulation. Nous espérons que des efforts supplémentaires seront faits pour tirer le plus grand parti possible de ce groupe de travail dans l'intention d'améliorer la coopération et la coordination, surtout avec les principales parties intéressées dont j'ai parlé. De surcroît, les travaux du Conseil gagneraient en transparence dans l'important domaine des opérations de maintien de la paix.

Deuxièmement, le Japon a pris la tête des efforts visant à améliorer les méthodes de travail, présidant depuis février le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Comme je l'ai signalé lors du débat en plénière de juillet, le Conseil de sécurité a entériné plusieurs dispositions élaborées par le Groupe de travail en vue d'accroître l'efficacité et la transparence de ses travaux, ainsi que de renforcer les échanges et le dialogue avec les États non membres. Ces dispositions sont exposées dans l'annexe de la Note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2006/507.

Les membres du Conseil sont déterminés à appliquer ces dispositions. Certes, celles qui ont été adoptées jusqu'ici constituent un résultat plutôt modeste au regard de nos attentes, je suis le premier à l'admettre. Mais nous pensons qu'il s'agit d'un premier pas encourageant, qui devrait servir de point de départ à des mesures ultérieures. Nous avons le ferme espoir que le Conseil de sécurité continuera de s'efforcer avec énergie d'améliorer ses méthodes de travail par l'intermédiaire du Groupe de travail, par souci d'accroître son efficacité, sa transparence et la participation à ses travaux des États non membres.

Dans le même temps, je tiens à saluer l'importante contribution du groupe de cinq petites nations, qui a soumis un projet de résolution à la soixantième session. Ma délégation espère que ce groupe restera activement impliqué dans ce domaine crucial.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, presque tous les États Membres reconnaissent désormais qu'il est nécessaire de modifier la composition et la structure du Conseil. Nombre de délégations, y compris la mienne, l'ont souligné à plusieurs reprises en invoquant bien des raisons. La principale est qu'à l'évidence les problèmes auxquels l'ONU et le Conseil de sécurité sont aujourd'hui confrontés diffèrent grandement de ceux qu'ils rencontraient à la création de l'Organisation.

Pour beaucoup, le Conseil de sécurité dans sa forme actuelle a perdu de sa légitimité et n'est plus aussi performant qu'il pourrait l'être. Le dirigeant de l'un des membres permanents, le Premier Ministre britannique Tony Blair, a eu la franchise de le dire dans un discours qu'il a prononcé cette année aux États-Unis. Tout le monde sait que c'est la vérité. Dans un communiqué conjoint publié cet été, deux des cinq membres permanents, la France et le Royaume-Uni, ont exprimé leur soutien continu au Brésil, à l'Allemagne, à l'Inde et au Japon, qui sont candidats à un siège permanent pour l'avenir, de même qu'à l'octroi de sièges permanents à l'Afrique.

Le Conseil de sécurité doit être représentatif des réalités politiques du XXI<sup>e</sup> siècle. Un Conseil réformé doit permettre aux acteurs de premier plan – dont dépend la bonne exécution de ses décisions – de prendre part au processus décisionnel. Il doit veiller à ce que les pays en développement aient leur mot à dire dans les matières traitées et doit entreprendre une véritable réforme de ses méthodes de travail. Tout ceci ne sera possible que par un élargissement du Conseil, qui reflétera mieux les réalités du monde d'aujourd'hui.

Au Japon, un nouveau Gouvernement, dirigé par le Premier Ministre Shinzo Abe, a dit clairement que notre pays a l'intention de poursuivre ses efforts pour obtenir le statut de membre permanent au Conseil de sécurité, considérant cet objectif comme la plus haute priorité de la réforme générale de l'ONU. Le Premier Ministre Abe a récemment abordé cette question avec les dirigeants de plusieurs pays, dont les États-Unis, la Chine et la Russie. Mon gouvernement a l'intention de prendre d'autres initiatives à cette fin. Le Japon remercie tous les pays qui ont aimablement exprimé leur appui à ses aspirations.

Cependant, le débat sur l'élargissement du Conseil est dans l'impasse depuis la fin de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée. Au débat de juillet,

de nombreux États Membres ont souligné la nécessité de commencer à sortir des sentiers battus et d'entamer un dialogue et des négociations dignes de ce nom, au lieu de se contenter de réaffirmer les points de vue exprimés initialement par les divers groupes régionaux et autres. Dans le même ordre d'idées, des appels ont été lancés à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve d'un esprit d'ouverture dans leur approche. Pour sa part, le Japon a mené des débats officiels mais intensifs avec tous les États Membres intéressés, notamment ceux qui se sont publiquement opposés au projet de résolution du Groupe des Quatre, tout en maintenant le cadre de coopération de ce Groupe.

Je voudrais redire ici ce que nous avons déclaré en septembre, lors du débat général. Il nous faut une nouvelle proposition, qui soit à la fois créative et convaincante, afin de parvenir à une décision à la soixante et unième session. Le Japon persiste à croire qu'il faut réformer le Conseil de sécurité en élargissant à la fois les catégories des membres permanents et des membres non permanents pour le rendre plus représentatif, plus efficace et plus transparent, accroissant ainsi son utilité et sa légitimité. Selon nous, il s'agit là du point de vue partagé par une majorité écrasante d'États Membres, notamment de nombreux pays africains.

En nous appuyant sur les efforts communs déployés antérieurement par le Groupe des Quatre, les coauteurs et d'autres États Membres, nous envisageons sérieusement des idées concrètes qui pourraient fournir une base de discussion. Nous espérons que nous pourrions les présenter pour en débattre plus largement avec tous les groupes intéressés et les pays à titre individuel, en temps opportun. Nous encourageons également d'autres groupes et pays intéressés à présenter de nouvelles idées et propositions qui pourraient recueillir un appui plus large parmi les Membres. Nous espérons que la prochaine étape du processus de consultation sera empreinte d'ouverture, de souplesse et de créativité chez tous les participants.

Le temps est venu de mettre un terme au débat sur le Conseil de sécurité, qui dure depuis 15 ans. Au cours de cette année, qui marque le cinquantième anniversaire de l'admission du Japon à l'ONU, la délégation japonaise a l'intention de ne ménager aucun effort pour faire en sorte que les efforts de réforme du Conseil de sécurité aboutissent à des résultats concrets pendant la session actuelle. Nous avons hâte de

collaborer étroitement avec tous les États Membres et groupes intéressés à cette fin.

**M. İlkin** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, de nous permettre de commencer à réévaluer et réexaminer toutes les questions liées à la réforme du Conseil de sécurité.

Il ne fait aucun doute que le processus de réforme devrait comprendre le Conseil de sécurité. Le Conseil doit être plus représentatif et ses méthodes de travail doivent être réexaminées et adaptées aux besoins de notre époque. Il est également évident que les modèles actuels envisagés pour son élargissement ne satisfont pas aux attentes et aux exigences de tous les États membres. N'oublions pas que la question de l'élargissement concerne directement les intérêts nationaux de pratiquement tous les États membres.

Dans ces circonstances, à notre avis, deux choix seulement se présentent à nous : ou bien nous insistons sur la mise en œuvre d'un des modèles existants, ce qui, je le crains, risque de nous mener à une impasse, ou bien nous revoyons nos positions nationales et examinons de nouveaux modèles différents, dont l'un pourrait répondre à nos besoins dans une certaine mesure. Ainsi, nous nous trouvons dans une situation où le mieux est l'ennemi du bien. Nous devons maintenant décider si nous voulons maintenir nos positions nationales de façon maximaliste ou si nous sommes disposés à négocier et parvenir à un modèle qui représente un dénominateur commun pour tous, même si c'est le plus petit dénominateur commun. La Turquie, pour sa part, est prête à participer activement à un exercice qui, nous l'espérons, nous mènera à une réforme qui sera adoptée, sinon par consensus, du moins par l'assentiment de l'écrasante majorité des États Membres. Je lance un appel à tous mes collègues pour œuvrer en ce sens.

S'agissant des méthodes de travail du Conseil de sécurité, nous avons déjà à notre disposition plusieurs propositions, telles que celle du groupe des cinq petits pays, sur lesquelles nous pouvons tous, je pense, travailler. En effet, il serait beaucoup plus souhaitable que nous puissions réaliser des progrès sur les deux volets de la réforme liée au Conseil de sécurité. Cependant, s'il s'avère que ce n'est pas possible, je pense que l'absence de progrès sur l'un des volets de la réforme ne doit pas compromettre les progrès sur l'autre volet.

**M. Hoang Chi Trung** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole au nom de la délégation vietnamienne dans le débat commun sur deux questions importantes de l'ordre du jour relatives au rapport du Conseil de sécurité (A/61/2) et à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Nous tenons à manifester notre reconnaissance à l'Ambassadeur du Qatar, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président du Conseil de sécurité, pour son introduction détaillée du rapport annuel du Conseil.

Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite précédemment par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés sur ces points de l'ordre du jour.

Le bilan global de la paix et de la sécurité dans le monde au cours de l'année écoulée demeure un mélange non seulement d'éclaircies, mais aussi de quelques points sombres, dans les régions où des conflits armés interminables, des guerres civiles et des actes de terrorisme continuent de mettre en péril la vie de millions de personnes et de jeter beaucoup d'autres dans la misère. En tant qu'organe principal de l'ONU ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a contribué pour une large part à faire disparaître les points sombres.

Grâce à ces efforts, de remarquables accomplissements ont marqué l'année dernière, tels que la réussite de la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix en Sierra Leone et la tenue d'élections équitables et le plus souvent calmes en République démocratique du Congo, au Libéria, au Burundi et en Haïti. Néanmoins, le Conseil de sécurité a encore beaucoup à faire pour s'acquitter de ses lourdes responsabilités, car la paix et la stabilité sont encore considérées comme un luxe pour les peuples de nombreuses régions du monde.

Le Moyen-Orient en est un exemple. Bien que le Conseil de sécurité ait continué à suivre de près la situation dans cette région, il est vraiment décourageant de constater que l'escalade de la violence se poursuit, tandis que le Conseil est incapable de s'acquitter de ses hautes responsabilités. Dans ce contexte, il convient de noter, comme le Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'a dit au cours d'une séance du Conseil sur cette question en juillet 2006, qu'une

paix stable et durable au Moyen-Orient « exige que la communauté internationale, par l'entremise du Conseil, parle d'une seule voix... ».

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, ma délégation a toujours affirmé que cette réforme était l'un des points les plus importants du processus de réforme de l'ONU dans son ensemble, et qu'une réforme du Conseil ne saurait être complète en l'absence de l'un ou l'autre de ses deux éléments tout aussi importants, à savoir, la réforme de sa composition et la réforme de ses méthodes de travail.

Si tous les États Membres conviennent que, sans une réforme du Conseil de sécurité – organe principal de l'ONU chargé de l'une de ses tâches les plus importantes, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales – la réforme de l'Organisation ne pourrait se faire, il est vraiment frustrant de constater que nous n'avons pas réussi à avancer vers cet objectif.

Pour ce qui est des méthodes de travail du Conseil, il y a eu des changements plus positifs visant à renforcer son efficacité et sa transparence, notamment une interaction plus grande avec les non-membres du Conseil, un plus grand nombre de débats publics et une coordination renforcée entre les Présidents du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Nous saluons les efforts déployés par les membres du Conseil, ainsi que leur détermination à mettre en œuvre les mesures, modestes certes, qui figurent dans le rapport de juillet 2006 du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure (S/2006/507, annexe). Nous espérons que le Conseil renforcera cet élan pour répondre aux vœux des États Membres qui souhaitent que ses travaux se fassent dans un climat véritablement démocratique, transparent et responsable.

Nous apprécions également au plus haut point les contributions faites par les États Membres pour améliorer les méthodes de travail du Conseil. À cet égard, nous tenons à réaffirmer notre volonté de poursuivre les consultations sur les questions examinées par le Groupe de travail à composition non limitée chargée de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

Quant à la réforme structurelle du Conseil, nous sommes heureux de reconnaître que les États Membres ont exprimé avec force leur détermination à maintenir l'élan actuel et leur volonté de poursuivre les débats. Nous sommes, quant à nous, impatients de trouver, en collaboration avec d'autres délégations, une solution qui rallierait le soutien d'une vaste majorité des États Membres. Ma délégation croit que les États Membres doivent redoubler d'efforts pour triompher de leurs divergences et atteindre l'objectif fixé.

**M. Matussek** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Un grand nombre d'entre nous ont, à diverses reprises, cité la remarque du Secrétaire général, M. Kofi Annan, selon laquelle sans une réforme du Conseil de sécurité, la réforme de l'ONU ne saurait être complète. C'est toujours vrai. Mais si nous voulions résumer les progrès réalisés depuis qu'il a fait cette remarque, le silence règnerait dans la salle. Si, dans beaucoup de situations, le silence est d'or, ce ne serait pas le cas ici.

La question de la réforme du Conseil de sécurité s'est révélée très délicate et difficile. Les modalités de la réforme devront tenir compte d'un grand nombre de préoccupations légitimes. Par ailleurs, certains font état de leurs préoccupations, non pas dans l'optique de la réforme, mais pour la retarder ou l'édulcorer. Il y a deux ans, le Groupe des quatre avait été accusé de manifester une hâte excessive et artificielle. D'aucuns avaient affirmé qu'une réforme aussi sérieuse exigeait le temps nécessaire. Et bien, 20 mois se sont écoulés depuis sans que rien n'ait été fait, et l'absence de progrès a même créé un sentiment de frustration parmi les membres. Cela, en retour, instaure un climat général de méfiance et engendre la controverse, bien au-delà du Conseil de sécurité, dans de nombreuses instances du système.

La polarisation croissante sur les questions relatives aux droits de l'homme et la polarisation sur les questions concernant le Secrétariat ne sont que deux exemples pris dans des domaines très différents. Nous soutenons donc qu'il faut agir sans plus tarder. Nous aimerions certainement entendre l'avis de ceux qui, il y a 20 mois, demandaient plus de temps, pour savoir s'ils conviennent que le moment d'agir est venu.

Je voudrais passer maintenant à la question de l'efficacité. Nous avons souvent entendu l'argument, en particulier de la part de certains membres permanents, que l'élargissement du Conseil de sécurité nuirait à son efficacité. Ne confondons pas efficacité et

efficacité. L'organe le plus efficace serait évidemment un organe très petit, qui ne serait pas entravé dans son travail par des considérations de transparence et d'obligation de rendre des comptes. Ce serait un organe constitué, disons, de cinq pays seulement. Un tel organe, libéré des règles de procédure, serait extrêmement efficace, mais il ne correspondrait pas à ce que nous voulons. Il serait efficace mais non pas légitime, et donc pas efficace. Il prendrait des décisions qui, par manque de légitimité, ne pourraient pas être mises en œuvre.

À l'heure actuelle, nous constatons déjà une érosion de l'efficacité du Conseil, car de plus en plus souvent le Conseil et ses décisions ne donnent pas l'impression d'être suffisamment légitimes. C'est également l'une des raisons pour lesquelles il devient de plus en plus difficile de dégager les ressources nécessaires à l'application des décisions de plus en plus exigeantes du Conseil.

Un Conseil de sécurité élargi devrait être tout à la fois efficace et efficace. Nous croyons que cela est possible avec un Conseil de 25 membres. Évidemment, cela dépendra beaucoup des méthodes de travail, de l'appui du Secrétariat et des démarches adoptées par les 25 membres. L'OTAN et l'Union européenne sont la preuve que cela peut fonctionner. Ces deux organisations ont récemment réussi l'expérience d'un élargissement, lequel avait été fait pour des raisons politiques saines et avait bénéficié de l'appui des membres respectifs, y compris certains des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Nous continuons de croire que la proposition du Groupe des quatre est la plus complète, car elle vise tant une réforme structurelle du Conseil qu'une réforme en profondeur de ses méthodes de travail. Nous sommes conscients toutefois que de nouvelles idées se sont fait jour récemment et que l'appel en faveur d'une solution provisoire gagne du terrain. Nous sommes prêts à en discuter et à examiner toute autre idée dans un esprit d'ouverture.

Le but de cet exercice doit cependant rester au centre de notre réflexion. L'objectif est de mettre le Conseil de sécurité en harmonie avec les réalités politiques d'aujourd'hui, d'accorder au monde en développement et aux principaux contributeurs et acteurs de l'ONU l'influence qui leur est due, de garantir la participation des pays nés de fraîche date ou de ceux qui ont recouvré leur pleine indépendance

politique et de permettre à l'ensemble des Membres de se faire entendre.

Nous sommes persuadés qu'en définitive ces buts ne peuvent être atteints qu'en ajoutant des membres qui, par leur poids politique et leur statut au sein du Conseil de sécurité, pourront se comporter en égaux des cinq membres permanents. Par ailleurs, nous comprenons les demandes légitimes de pays, notamment des pays en développement, qui insistent pour ne pas être traités comme des membres de seconde classe du Conseil. Un refus direct, permanent et systématique d'accorder des sièges permanents à des pays en développement – qui représentent, notons-le, bien plus de la moitié de la population mondiale – constitue une discrimination qu'il nous faut surmonter. Dans les débats sur des modèles provisoires ou de transition, nous devons donc garder à l'esprit que l'option de sièges permanents doit rester ouverte.

En ce qui concerne les méthodes de travail, nous sommes en principe très favorables aux idées formulées par le groupe des cinq petits États – les « cinq petits ». Toutefois, nous doutons que celles-ci puissent ou doivent être traitées isolément de la réforme structurelle.

Nous espérons que des avancées seront réalisées sur cette question avant la fin de la présente session de l'Assemblée générale. Si nous échouons, cela nous ferait courir un risque réel de voir se dissiper l'élan réformateur et d'aboutir à terme à une situation bloquée. Cela aurait certainement des conséquences très graves pour l'ONU tout entière, à un moment où elle est plus nécessaire que jamais. Nous appelons donc toutes les parties concernées à se réengager dans la réforme du Conseil de sécurité en vue de sortir de l'impasse actuelle.

**M. Hannesson** (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, comme d'autres, remercier le Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre de sa présentation du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. Je vais cependant limiter ma brève intervention à l'autre point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis, à savoir la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

Le 21 novembre à Genève, le Secrétaire général Kofi Annan a tenu des propos très fermes en faveur de la réforme du Conseil de sécurité, affirmant entre

autres qu'à moins d'une augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité, il sera plus difficile sinon impossible de trouver des solutions à bon nombre de problèmes. Nous devons être prêts, comme la Présidente de l'Assemblée générale nous l'a dit ce matin, à aborder cette question « avec un esprit neuf et ouvert, afin de progresser réellement » (A/61/PV.72).

À la suite des débats qui ont eu lieu année après année au sein du Groupe de travail à composition non limitée et ailleurs, tout le monde connaît les arguments avancés par la plupart des autres États Membres concernant la composition du Conseil de sécurité. Malheureusement, rien de nouveau n'est intervenu dans ce domaine depuis maintenant plus d'un an et il s'ensuit une perte d'élan palpable. Comme mon collègue du Japon l'a dit il y a quelques minutes, le débat sur l'élargissement du Conseil est dans l'impasse. Nous comptons en effet aller de l'avant avec un esprit ouvert, comme mon collègue de l'Égypte nous y invitait avant notre pause déjeuner, de même que mon collègue de la République tchèque et mon collègue de l'Allemagne à l'instant.

Cela fait plus d'une décennie que l'Assemblée générale débat de la réforme du Conseil de sécurité, mais aucun accord global sur des réformes n'est en vue. Le Sommet mondial de 2005 a expressément reconnu qu'un élément central de la réforme générale de l'Organisation que nous menons est

« ... que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder, afin de le rendre plus largement représentatif, plus performant et plus transparent, ce qui accroîtra encore son efficacité, la légitimité de ses décisions et la qualité de leur mise en œuvre » (*résolution 60/1, par. 153*).

Le Secrétaire général Kofi Annan a aussi répété à plusieurs reprises qu'aucune réforme de l'ONU ne sera complète sans réforme du Conseil de sécurité. L'Islande partage bien sûr cet avis, comme beaucoup d'autres l'ont fait aujourd'hui.

La position de l'Islande sur cette question a été plusieurs fois enregistrée officiellement. Cela fait des années que nous appelons à une réforme du Conseil de sécurité. La réforme devrait selon nous être une réforme d'ensemble du Conseil de sécurité, passant à la fois par une augmentation du nombre de membres et par des changements dans ses méthodes de travail. Il faut augmenter le nombre aussi bien des membres permanents que des membres non permanents. Nous

avons jusqu'à présent appuyé la proposition du Groupe des quatre de faire passer de 15 à 25 le nombre de membres du Conseil de sécurité, en ajoutant six sièges permanents et quatre non permanents, et nous étions coauteurs du projet de résolution A/59/L.64. J'ai beaucoup aimé l'exposé que vient de faire mon collègue de l'Allemagne sur le rapport entre efficacité et légitimité, et je voudrais m'associer à ses propos.

L'Islande appelle depuis bien des années à plus de transparence dans les travaux du Conseil de sécurité et elle s'est félicitée des propositions de ce que l'on appelle le groupe des cinq petits États ou « cinq petits ». Nous pensons que cette proposition s'accorde bien avec les aspects relatifs aux méthodes de travail de la proposition du Groupe des quatre. Nous voulons tous que le Conseil de sécurité se conforme, dans ses activités, démarches et procédures, aux éléments clefs de transparence, d'ouverture et de cohérence, pour paraphraser les propos qu'a tenus ce matin mon collègue de Cuba dans son intervention au nom du Mouvement des pays non alignés, et je partage l'avis de mes collègues de Suisse et du Liechtenstein, qui m'ont précédé dans ce débat, en disant que les méthodes de travail du Conseil de sécurité sont encore très loin d'être idéales.

L'Islande accorde beaucoup d'importance à l'action du Conseil de sécurité et a annoncé sa candidature à un siège non permanent au Conseil pour la période 2009-2010. L'Islande, État Membre de l'ONU depuis 1946, n'a encore jamais été candidate à un siège au Conseil de sécurité. Nous pensons qu'une réforme d'ensemble du Conseil de sécurité est essentielle si nous voulons qu'il soit représentatif des réalités mondiales d'aujourd'hui. Nous comptons continuer de prendre une part active à la recherche de progrès en la matière. Nous ne pouvons pas nous permettre de discuter de la question pendant encore 10 ans, comme le Secrétaire général Kofi Annan l'a également dit à Genève. Il a poursuivi en disant :

« Il nous faut adapter la structure et la composition du Conseil aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle et ne pas perpétuer des accords qui reflètent les réalités géopolitiques de 1945 ».

Il est clair qu'il faut des compromis pour sortir du cycle de discussions sans issue apparente. L'objectif doit être de nous rapprocher autant que possible d'un consensus, au moyen de nouvelles consultations dans lesquelles le respect du point de vue d'autrui nous tient

lieu de boussole. Je crois que l'Ambassadeur Kenzo Oshima parlait pour beaucoup d'entre nous lorsqu'il a formé le vœu que la prochaine étape du processus de consultation soit empreinte d'ouverture, de souplesse et de créativité à tous égards.

**M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) :** Le maintien de la paix et la sécurité internationales est une responsabilité solennelle conférée au Conseil de sécurité par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies en vertu de la Charte. Au cours de l'année écoulée, le Conseil s'est encore attaché à traiter différents points chauds régionaux et internationaux et a déployé des efforts énergiques pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive, faire retomber la tension dans des situations conflictuelles, maintenir la stabilité régionale et soutenir les efforts de consolidation de la paix dans des pays sortant d'un conflit. Il est dans l'intérêt de tous de pouvoir compter sur un Conseil de sécurité hautement efficace et responsable.

Pour mieux s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil de sécurité s'est toujours efforcé d'améliorer ses méthodes de travail et d'être plus transparent. Lors du processus aboutissant à la recommandation du nouveau Secrétaire général, le Conseil de sécurité a écouté, avec beaucoup d'attention et de respect, les vues des États Membres et il a effectué plusieurs aménagements constructifs pour améliorer la communication avec l'Assemblée générale, ce qui a donné de bons résultats. Bien entendu, les travaux du Conseil peuvent être encore grandement améliorés. Avec toutes les autres délégations, la Chine est disposée et déterminée à poursuivre les efforts en ce sens.

Depuis l'organisation du Sommet mondial l'année dernière, la réforme des Nations Unies a enregistré d'importantes avancées dans divers domaines. Le Conseil des droits de l'homme, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires ont été créés. Des résolutions sur le développement, sur la réforme de la gestion, sur la revitalisation de l'Assemblée générale, sur le renforcement du Conseil économique et social et sur la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation ont été adoptées. Des consultations ont lieu actuellement sur l'examen des mandats et sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies.

L'un des principaux enseignements à tirer de ces réformes est que, dans la mesure où la réforme de l'ONU concerne les intérêts de l'ensemble de ses 192 États Membres, de réels progrès ne peuvent être obtenus que sur la base de vastes consultations et d'un large consensus. Il s'ensuit donc que pour être viable et dynamique, toute réforme doit être le résultat d'un véritable effort de consultation et de recherche du consensus.

Pour ce qui est de la réforme du Conseil de sécurité, le Président Hu Jintao a clairement exposé la position de principe de la Chine lors du Sommet mondial, l'année dernière. Je voudrais saisir cette occasion pour mettre en lumière les observations suivantes relatives à l'état actuel de la situation.

Premièrement, la Chine a toujours appuyé le Conseil de sécurité lorsqu'il s'est efforcé de mettre en place toutes les réformes nécessaires et raisonnables en vue de renforcer sa capacité de réagir aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis mondiaux. La réforme du Conseil de sécurité doit être multidimensionnelle et porter à la fois sur l'augmentation du nombre de ses membres et sur l'amélioration de ses méthodes de travail. Cette réforme doit également avoir pour objectif de garantir l'autorité du Conseil et d'améliorer son efficacité.

Deuxièmement, la réforme du Conseil de sécurité doit prendre en compte les intérêts et les préoccupations de toutes les parties, tout en s'attachant en priorité à améliorer la représentation des pays en développement, en particulier des pays africains. Toute formule de réforme qui se bornera à répondre aux intérêts de quelques grandes puissances, au mépris des vœux des petits pays et des pays de taille intermédiaire, ne serait que difficilement acceptée par l'ensemble des États Membres de l'ONU et ne saurait certainement recevoir le soutien de la Chine.

Troisièmement, la réforme du Conseil de sécurité doit être menée sur la base de consultations vastes et éviter tout affrontement politique hâtif, qui ne ferait, à n'en pas douter, que diviser les États Membres au lieu de les unir. La Chine encourage toutes les parties à tirer les enseignements des expériences passées et à explorer des idées nouvelles afin d'aplanir les divergences et de parvenir au consensus le plus large possible. C'est la seule approche qui permettra d'assurer en fin de compte le succès de la réforme du Conseil de sécurité. À cet égard, la Chine est favorable à la poursuite des travaux

du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité.

Les débats intenses et chargés d'émotion qui ont eu lieu ici même, à l'Organisation, sur la réforme du Conseil de sécurité il y a un peu plus d'un an sont encore bien présents dans notre mémoire. L'expérience et les enseignements tirés de ces discussions méritent notre examen attentif. À l'heure où des progrès ont été accomplis dans d'autres domaines de la réforme des Nations Unies, il est compréhensible que l'on s'attende fortement à ce que le Conseil accélère sa réforme. Pour atteindre cet objectif, la confiance et l'enthousiasme ne suffisent pas à promouvoir le progrès. Il est crucial que nous adoptions une démarche souple et pragmatique qui tienne compte des vues de toutes les parties. Sans cela, il sera difficile de parvenir à une formule concrète capable d'aplanir toutes les divergences entre les États Membres.

La réforme du Conseil de sécurité est maintenant entrée dans une nouvelle phase. Toutes les parties devraient dépasser leurs positions respectives et envisager, d'un point de vue global et de manière ouverte et constructive, le moyen de concrétiser la réforme. Un point de départ pourrait être d'explorer de possibles repères majeurs qui recueilleraient l'assentiment de tous, les aspects plus spécifiques pouvant être examinés ultérieurement. Un vieux proverbe chinois dit que le melon se détache lui-même de sa tige lorsqu'il est mûr. Je suis persuadé que si toutes les parties font preuve d'une véritable volonté politique, témoignent d'un esprit de coopération et de compromis et adoptent une démarche pragmatique, la réforme du Conseil de sécurité arrivera sans obstacle à maturité et se traduira par une solution satisfaisante pour tous.

**M. Wai** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait exprimer ses sincères remerciements à M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Représentant de l'État du Qatar et Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, d'avoir présenté le rapport du Conseil pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2005 au 31 juillet 2006 (A/61/2). L'État du Qatar a la réputation bien établie d'être ferme sur les principes durant les délibérations du Conseil de sécurité.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée à la 72<sup>e</sup> séance par le Représentant permanent de Cuba, en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés.

*M. Mérorès (Haïti), Vice-Président, assume la présidence.*

En juillet de cette année, l'Assemblée générale a organisé deux jours de débat sur le sujet de la réforme du Conseil de sécurité. La participation active d'un grand nombre de délégations lors de ce débat a clairement montré l'importance que les États Membres attachent à cette question. Même si les délégations ont émis des avis très divergents sur les modalités de la réforme du Conseil, un consensus général est toutefois apparu sur le fait qu'il n'y aura pas de réforme véritable de l'ONU sans une réforme du Conseil de sécurité.

Le Myanmar est favorable à une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité dans la catégorie des membres permanents ainsi que dans celle des non permanents. Un Conseil élargi doit aussi impérativement refléter les réalités politiques et économiques actuelles. Toutefois, le fait que nous n'avons toujours pas réussi à progresser de manière substantielle sur l'augmentation du nombre des membres du Conseil montre qu'il s'agit d'une question délicate et complexe. Il est fondamental que cette question ne devienne pas un facteur de dissension entre les Membres de l'ONU. Le dialogue et la consultation doivent se poursuivre afin de parvenir à une solution acceptable pour la vaste majorité des États Membres.

Mais l'augmentation du nombre des membres ne suffira pas. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit aussi améliorer davantage ses méthodes de travail et son processus de prise de décisions, afin qu'ils soient plus transparents et plus démocratiques. Certaines des initiatives prises par le Conseil ces dernières années constituent des avancées tout à fait pertinentes. D'un autre côté, ma délégation est très préoccupée par le fait que le Conseil empiète de plus en plus sur les fonctions et les pouvoirs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Les États Membres de l'ONU, et en particulier les 118 membres du Mouvement des pays non alignés, ont exprimé l'inquiétude croissante que suscite cet empiètement.

Leur préoccupation est clairement reflétée dans le Document final de la quatorzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue en septembre 2006 à

La Havane. Qu'il me soit permis de citer la partie pertinente de ce document.

« Les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné que les États Membres de l'ONU devaient respecter pleinement les attributions et prérogatives de chacun des organes principaux, en particulier l'Assemblée générale, et maintenir l'équilibre entre ces organes eu égard aux attributions et prérogatives que la Charte leur confère. Ils ont insisté sur le fait que le Conseil de sécurité devait respecter pleinement l'ensemble des dispositions de la Charte ainsi que toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui précisaient ses relations avec celle-ci et avec les autres organes principaux. En particulier, ils ont affirmé que l'Article 24 de la Charte ne conférait pas nécessairement au Conseil une compétence pour s'occuper des questions entrant dans le cadre des attributions et prérogatives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, dont l'établissement de normes, la jurisprudence et l'établissement de définitions, sachant que l'Assemblée était chargée au premier chef du développement progressif du droit international et de sa codification. Ils ont appelé l'attention sur le fait que le Conseil risquait d'empiéter sur les attributions et prérogatives de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires en traitant des questions qui relevaient manifestement de la compétence d'autres organes principaux de l'ONU et de leurs organes subsidiaires. » (*A/61/472, annexe I, par. 40*)

Un exemple frappant de l'empiètement du Conseil de sécurité concerne mon propre pays. Exhorté par un membre permanent très puissant, et malgré la forte opposition d'un certain nombre de membres du Conseil, le Conseil de sécurité a injustement inscrit la situation au Myanmar à son ordre du jour en alléguant qu'elle pose une menace à la paix et à la sécurité internationales. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Le Myanmar n'a rien fait qui puisse compromettre la paix et la sécurité de quelque pays que ce soit, et encore moins la paix et la sécurité régionales ou internationales. Le Myanmar entretient des relations étroites et cordiales avec ses cinq voisins et les autres pays de la région et au-delà. Les voisins du Myanmar, ainsi que le Mouvement des pays non alignés, ont pris position en indiquant qu'ils ne considèrent pas que la situation au Myanmar constitue une menace à la paix et

à la sécurité internationales et qu'ils s'opposent aux tentatives engagées par un membre permanent du Conseil de sécurité de placer le Myanmar dans cette catégorie d'États.

Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas voulu que l'organe mondial devienne une enceinte où certains membres jouissant d'un poids politique et économique pourraient se liguer contre un État Membre et le cataloguer comme ce qu'il n'est pas. Par conséquent, nous demandons instamment aux États Membres de résister aux tentatives de ces États puissants visant à influencer le Conseil de sécurité pour qu'il prenne des mesures contre un État Membre qui ne pose d'aucune façon une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis d'attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que, pendant la quatorzième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés, les chefs d'État ou de gouvernement ont demandé au Conseil de sécurité de promouvoir la primauté et le respect de la Charte relativement à ses pouvoirs et fonctions et a souligné une fois de plus que toute décision de sa part d'engager des discussions formelles ou informelles sur la situation d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou sur toute question ne constituant pas une menace à la paix et à la sécurité internationales était contraire à l'Article 24 de la Charte.

Ma délégation partage pleinement le point de vue du Mouvement des pays non alignés selon lequel la transparence, l'ouverture et la cohérence sont des éléments essentiels dont le Conseil de sécurité doit tenir compte dans toutes ses activités, approches et procédures. Ma délégation appuie également la position du Mouvement des pays non alignés selon laquelle le Conseil de sécurité doit satisfaire aux dispositions de l'Article 31 de la Charte qui prévoit qu'un Membre de l'Organisation qui n'est pas membre du Conseil peut participer à la discussion de toute question le concernant directement.

Pour terminer, ma délégation aimerait réaffirmer notre position selon laquelle toute augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité devrait refléter la réalité du monde d'aujourd'hui. Nous envisageons un rôle plus important pour les pays en développement dans un Conseil de sécurité élargi. Le Myanmar demeure résolu à appuyer la réforme de

l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, ce qui inclut la réforme du Conseil de sécurité.

**M. Tarrago** (Brésil) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation brésilienne, je remercie la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette opportune séance plénière sur la question, qui se pose de longue date, de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité. Il est essentiel de réaliser des progrès sur cette question fondamentale pour le succès de la réforme institutionnelle de cette Organisation.

Un monde toujours marqué par la guerre et la violence a besoin d'un Conseil de sécurité qui puisse répondre efficacement aux défis contemporains en matière de paix et de sécurité internationales et de respect du droit international. Puisque le Conseil est appelé aujourd'hui à jouer un rôle dans un plus large éventail de questions, sa réforme devient plus urgente que jamais auparavant.

La nécessité de prendre des mesures collectives efficaces pour rétablir la confiance et régler les différends internationaux est d'autant plus évidente que les tensions régionales continuent de s'accroître, que les conflits sont toujours une réalité quotidienne et que le nombre des victimes dans la population civile continue d'augmenter. Les événements qui se sont récemment produits dans différentes régions du monde soulignent la faiblesse du pouvoir et de la représentativité du Conseil de sécurité. Cela risque d'éroder plus encore l'autorité et la légitimité de l'Organisation des Nations Unies et sa capacité à répondre pertinemment à ces situations.

Nous saluons les progrès réalisés dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui ont abouti à la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme, au suivi du document final des sommets sur les questions de développement et à l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, entre autres choses.

Le dernier débat sur la réforme du Conseil de sécurité, qui s'est tenu les 20 et 21 juillet 2006, a souligné que les Membres de l'Organisation des Nations Unies partagent à présent à la quasi-unanimité l'opinion qu'un changement s'impose d'urgence. Il a montré que les points de vue concernant ce à quoi doit ressembler un Conseil réformé réunissaient une nette majorité. De nombreuses délégations ont souligné qu'il était nécessaire que les pays en développement

participent dans les deux catégories de membres, et que les méthodes de travail du Conseil changent. Aucune n'a exprimé son appui au maintien du statu quo. Le moment est donc venu de progresser vers l'enclenchement d'un processus de dialogue et de consultations en vue de parvenir rapidement à une décision sur la question.

Les questions les plus importantes en ce qui concerne le Conseil de sécurité sont, sans aucun doute, le nombre des membres et la représentativité. Cela ne signifie pas qu'il faille nier l'importance d'une réforme globale qui inclue l'adaptation des méthodes de travail et le problème de l'empiètement du Conseil sur les attributions et les prérogatives des autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies. Mais, à moins que la question du nombre des membres soit réglée, les déséquilibres en matière de représentation et les conséquences qui en résultent sur la question de la légitimité continueront d'éroder progressivement l'efficacité et la crédibilité du Conseil.

Des réformes significatives doivent aboutir à un Conseil de sécurité plus démocratique et représentatif, avec de nouveaux membres dans ses catégories de membres permanents et non permanents. Une réforme qui corrige le déséquilibre ancien dans la composition du Conseil – qui exclut aujourd'hui des régions entières du monde en développement de la catégorie des membres permanents – n'est pas seulement une aspiration, mais un impératif politique.

Nous souhaitons continuer à travailler étroitement avec tous ceux qui ont exprimé un réel intérêt pour la réforme du Conseil de sécurité, de façon à mener le processus à son terme et à remplir le mandat que nos chefs d'État nous ont confié dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Avancer dans la bonne direction suppose un accord sur l'élargissement, avec des pays développés et en développement provenant de différentes régions dans les deux catégories. Le Brésil travaille sur tous les fronts du processus de réforme de l'ONU, aidant sans relâche à la formulation des vues et positions des pays en développement.

En 1965, contrainte par l'augmentation du nombre de ses membres, l'ONU a consenti à modifier sa Charte pour accueillir quatre nouveaux membres au sein du Conseil de sécurité. Cette évolution n'aurait pas été possible sans les efforts acharnés de plusieurs États nouvellement indépendants qui ont insisté pour

exercer leur droit d'être entendus. Après plus de 40 ans et une augmentation sensible du nombre des membres de l'ONU, le Conseil de sécurité doit être repensé pour refléter les réalités d'aujourd'hui. Nous avons encore la possibilité de réformer efficacement l'Organisation en créant une structure de coopération plus juste et plus équitable et en contribuant à inverser la tendance inquiétante à l'affaiblissement de la sécurité collective et du multilatéralisme dans son ensemble.

Au premier Sommet Afrique-Amérique du Sud, qui s'est tenu à Abuja le 30 novembre 2006, les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique et d'Amérique du Sud ont envoyé un message clair. Dans la Déclaration d'Abuja, ils ont souligné l'importance de promouvoir la démocratisation des organes de décision internationaux afin de renforcer la participation des pays en développement dans le système multilatéral. Les dirigeants de ces deux régions du monde en développement ont également appelé de leurs vœux une réforme urgente du Conseil de sécurité – élément essentiel de l'effort global de réforme de l'ONU – et appuyé son élargissement pour le rendre plus largement représentatif des pays en développement, plus efficace et plus transparent, et ainsi accroître encore son impact et sa légitimité et améliorer la mise en œuvre de ses décisions.

Le Brésil est encouragé par le fait que la proposition du Groupe des quatre reste celle qui recueille le plus de suffrages. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires, les coauteurs et d'autres délégations qui partagent notre point de vue pour bâtir sur les éléments fondamentaux de cette plateforme, tout en gardant l'esprit ouvert aux vues récemment exprimées, y compris durant ce débat. Notre but est d'intégrer des idées constructives et créatives dans la préparation d'un texte pour adoption à la présente session de l'Assemblée générale.

Les Membres de l'Organisation doivent relever le défi que constitue la réforme globale de l'ONU, sachant qu'une telle réforme ne saurait être complète sans un élargissement du Conseil de sécurité.

**M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Il ne saurait y avoir de réforme complète de l'ONU sans réforme du Conseil de sécurité. Cependant, depuis la création du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité, les progrès ont été lents. Beaucoup d'entre nous commencent à se sentir frustrés,

impatients et fatigués. Nous devons donc faire tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver une solution acceptable à cette question cruciale de la réforme.

L'objectif principal de toute cette entreprise est d'accroître l'efficacité du Conseil de sécurité en le rendant plus représentatif, transparent et démocratique. Dans ce cadre, la plupart des États Membres se concentrent sur l'augmentation du nombre de ses membres et l'amélioration de ses méthodes de travail et de ses processus de décision.

Comme la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, la République démocratique populaire lao est en faveur d'une hausse du nombre de membres tant permanents que non permanents représentant des pays développés et en développement, conformément au principe de répartition géographique équitable et en tenant compte de l'importance relative des divers pays. En outre, nous insistons sur le fait que la réforme doit aussi comprendre des mesures conférant au Conseil de sécurité plus de transparence dans ses méthodes de travail, en particulier dans ses processus de décision. Nous estimons qu'une telle transparence non seulement renforcerait beaucoup la confiance des États Membres, mais nous permettrait également à tous de mieux comprendre l'intérêt des décisions du Conseil, et donc de leur apporter tout notre appui.

L'Afrique est un grand continent qui mérite notre soutien à tous. Pourtant, elle n'est pas représentée parmi les membres permanents du Conseil de sécurité dans sa forme actuelle. Dès lors, tout doit être mis en œuvre pour corriger cette injustice criante et y mettre fin. La délégation lao appuiera tous les efforts menés en ce sens.

Le monde d'aujourd'hui connaît une évolution complexe et rapide. Depuis 1945, de grands changements se sont opérés. Le Conseil de sécurité, principal organe en charge du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit s'adapter à ces nouvelles réalités. La République démocratique populaire lao estime qu'au prix d'efforts sans relâche et dans un esprit de compromis, nous devons travailler ensemble à réformer le Conseil de sécurité afin de le rendre plus efficace et légitime.

**M. Wallace** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont attachés à une Organisation des Nations Unies forte et vigoureuse. Nous avons constamment et fermement plaidé pour une

réforme de l'ONU qui permette à l'Organisation de relever avec succès les nombreux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Au début de la soixantième session de l'Assemblée générale, nos chefs d'État ont appelé à un effort ambitieux pour moderniser l'ONU grâce à des réformes importantes en matière de gestion et de gouvernance, un élargissement du Conseil de sécurité et la création d'un Conseil des droits de l'homme et d'une Commission de consolidation de la paix. Notre entreprise de réforme collective n'a pour l'instant produit que des résultats modestes. Notre réussite jusqu'à présent limitée doit nous rappeler qu'une réforme n'engendre pas par elle-même d'amélioration, à moins d'être bien conduite et menée à son terme.

Cette maxime s'applique aussi à l'élargissement du Conseil de sécurité. Étant d'avis qu'il faut moderniser le Conseil de sécurité, nous sommes favorables à une augmentation modeste du nombre de ses membres. L'ONU compte aujourd'hui 192 Membres contre 51 en 1945. L'équilibre des pouvoirs s'est depuis lors modifié. Les acteurs non étatiques et les menaces transnationales, comme le terrorisme et les États faillis, menacent de plus en plus la paix et la sécurité internationales. Il convient donc à notre avis que le Conseil se transforme pour faire face à ces évolutions.

L'élargissement du Conseil devrait être conçu en vue de le rendre plus à même de relever les nouveaux défis. Quelles que soient ses modalités, l'élargissement ne doit surtout pas nuire à la capacité du Conseil d'apporter une réponse souple, crédible et efficace aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Si le Conseil est performant, c'est notamment grâce à sa taille, qui lui permet de conduire des discussions et des débats qui soient utiles et gérables. Il ne faut pas que l'augmentation du nombre des membres du Conseil porte atteinte à sa capacité de consensus.

Les propositions relatives à l'extension du Conseil, qui ont été présentées lors des deux dernières sessions de l'Assemblée générale, prévoient toutes une augmentation notable du nombre des sièges, qui risque de compromettre l'efficacité du Conseil. Aucune de ces propositions n'a pu rallier le large consensus requis pour être adoptée en tant qu'amendement à la Charte. Nous devons trouver une manière inédite et raisonnable d'examiner les questions susceptibles de réunir un large soutien. Voilà pourquoi nous sommes favorables à un élargissement plus modeste du Conseil.

Concernant les sièges permanents du Conseil, nous pensons que les nouveaux membres permanents doivent être hautement qualifiés pour assumer ces lourdes fonctions et responsabilités. De notre point de vue, les États qualifiés devraient remplir certains critères dans les domaines suivants : taille de l'économie et de la population; capacité militaire; contributions à l'ONU, financières et/ou en matière de maintien de la paix; engagement en faveur de la démocratie et des droits de l'homme; bilan positif en matière de non-prolifération; et principe de la répartition géographique équitable. Nous continuons de soutenir l'octroi d'un siège permanent au Japon, qui a de toute évidence fait la preuve de remplir les conditions requises.

Alors que nous continuons de débattre de l'élargissement du Conseil de sécurité, rappelons-nous la vision audacieuse des signataires de la Charte. Élargissons le Conseil d'une manière qui lui permettra véritablement d'assurer l'exécution rapide et efficace par l'ONU de sa responsabilité principale, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, nous remercions l'Ambassadeur Al-Nasser, du Qatar, qui préside le Conseil de sécurité en ce mois de décembre, d'avoir présenté à l'Assemblée générale le rapport annuel du Conseil (A/61/2). Ce rapport contient un examen détaillé du travail intense accompli par le Conseil tout au long de l'année qui s'est achevée le 31 juillet.

**M. Menon** (Singapour) (*parle en anglais*) : Nos débats sur le Conseil de sécurité sont souvent empreints de tensions et de frustration. Les États qui ne sont pas membres du Conseil se plaignent d'être exclus de la prise de décisions et dénoncent l'opacité du Conseil. Les membres du Conseil se sentent harcelés et trop peu appréciés compte tenu du poids immense de leurs responsabilités. Nous ne communiquons pas comme nous le devrions. Il faut sortir de ce cercle et essayer d'appréhender avec réalisme nos préoccupations mutuelles.

C'est dans cet esprit que j'aimerais que l'on considère les propositions avancées par le groupe des cinq petites nations sur les méthodes de travail. Leur but n'est pas d'attaquer ou de couvrir de honte qui que ce soit. Elles reposent sur le désir sincère d'améliorer les méthodes de travail du Conseil. Il nous semble que nos suggestions aideront les États Membres à dialoguer avec le Conseil et à appliquer correctement ses

décisions. Ainsi, la légitimité et l'efficacité du Conseil ne pourront qu'en sortir renforcées.

La toute première séance du Conseil, tenue dans le bâtiment de Church House, à Londres, le 17 janvier 1946, était présidée par le Ministre australien de la marine, N. J. O. Makin, qui déclara :

« C'est pourquoi je voudrais insister sur le fait qu'il ne suffira pas de convoquer le Conseil de sécurité pour faire régner la paix. Le maintien de la paix exige la collaboration de tous les Membres des Nations Unies. »

Les mots clefs sont ici : « coopération de tous les Membres des Nations Unies ». Pour que nous atteignons nos objectifs, le Conseil et l'Assemblée générale peuvent et doivent travailler main dans la main.

Bien que le projet de résolution présenté par le groupe des cinq petites nations date de neuf mois déjà, nous n'avons pas eu la possibilité d'examiner dans leur ensemble les questions relatives au Conseil. Cela dit, il serait injuste d'accuser le Conseil de mutisme. Car, avec sa liste de recommandations, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a répondu aux appels à une plus grande participation extérieure, responsabilisation et transparence. Certaines de ces recommandations rejoignent les propositions du groupe des cinq petites nations. Nous sommes reconnaissants au Conseil, et en particulier au Japon, d'avoir pris cette initiative. Nous remercions également le Japon d'avoir présidé le Groupe de travail qui, nous l'espérons, poursuivra ses travaux et profitera longtemps de l'influence bénéfique d'un Président aussi dévoué que l'Ambassadeur japonais Kenzo Oshima.

Le Groupe de travail a présenté ses recommandations en juillet. Nous espérons que ces six mois auront suffi au Conseil pour méditer et appliquer ses propres suggestions. Comme on dit, il faut juger sur pièces. La mise en œuvre est capitale.

De surcroît, un certain nombre des idées avancées par le groupe des cinq petites nations n'ont pas encore été abordées. Par exemple, nous souhaitons toujours que les rapports remis à l'Assemblée soient plus analytiques. Je suis au regret de dire que c'est loin d'être le cas du dernier rapport du Conseil. Nous notons que la présidence du Conseil de sécurité a repris la pratique des comptes rendus informels depuis la

semaine dernière. Nous le devons au Qatar. Mais cela n'a pas été sans mal, probablement à cause du fait que le règlement intérieur est provisoire depuis plus de 60 ans. Ce problème touche d'une manière plus générale l'obligation de rendre des comptes et la transparence. En outre, nous restons préoccupés par les procédures relatives aux listes de sanctions. Nous n'en rejetons pas le principe, mais pensons que ces listes doivent être assorties de garanties d'une procédure régulière et d'un mécanisme d'examen.

Je ne m'étendrai pas sur la question de l'élargissement. Les vues de Singapour sont bien connues. Nous sommes favorables à une augmentation du nombre des membres permanents et non permanents pour que le Conseil reflète mieux les réalités géopolitiques actuelles. Nous avons d'ailleurs eu plusieurs fois l'occasion par le passé d'exprimer notre soutien à la proposition du Groupe des quatre (G-4), qui inclut des pays développés et en développement. Nous ne sommes pas favorables à ce que le droit de veto soit accordé aux nouveaux membres permanents. Cela ne ferait que compliquer la prise de décisions, tout en nuisant à la crédibilité et à l'efficacité du Conseil. Nous restons méfiants à l'égard de mesures intermédiaires qui risquent de conférer un statut semi-permanent à une poignée de pays et d'entraîner l'exclusion des petits États.

Je sais bien que d'aucuns souhaitent associer la question des méthodes de travail à celle de l'élargissement. Dans un monde idéal, il serait logique de procéder ainsi. Mais le fait est qu'il n'y a pas encore d'accord sur l'élargissement. Aucune des idées avancées jusqu'ici n'a été près de rallier l'appui requis pour que la Charte soit amendée. À l'inverse, la réforme des méthodes de travail pourrait se réaliser plus rapidement. Il est peut-être plus facile d'avancer parallèlement sur les deux questions.

Albert Einstein a dit un jour que le bon sens était la somme des préjugés acquis à l'âge de 18 ans. Qui suis-je pour être en désaccord avec Einstein? Cela dit, j'espère que, plus qu'additionner les préjugés, faire preuve de bon sens consiste simplement à reconnaître ce qui est réaliste et juste. De l'avis du groupe des cinq petites nations, la réforme des méthodes de travail du Conseil bénéficiera à tous, y compris, à terme, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Le groupe des cinq petites nations espère continuer d'y travailler avec le Conseil de sécurité et les États Membres.

**M<sup>me</sup> Lintonen** (Finlande) (*parle en anglais*) : Je commencerai par remercier le Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, l'Ambassadeur Al-Nasser, de l'État du Qatar, de sa présentation du rapport annuel du Conseil de sécurité (A/61/2). Je félicite également le Secrétariat de tout ce qu'il a fait pour rendre possible la production de ce rapport.

Je voudrais faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Finlande au sujet du point 111 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ». La Finlande est résolument favorable à une réforme et à l'élargissement du Conseil de sécurité. Nous devons saisir toutes les chances qui s'offrent à nous de rendre l'ONU plus efficace et plus légitime. Le Conseil de sécurité doit se faire l'écho des aspirations de l'ensemble des États Membres. La réforme du Conseil de sécurité est une partie essentielle de ce processus. Nous devons nous assurer que le Conseil s'acquitte efficacement de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour la plupart des pays, c'est une occasion rare et limitée que de siéger au Conseil de sécurité. Cependant, tous les États Membres de l'ONU sont tenus d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité et sont directement concernés par les actions de celui-ci. C'est pourquoi il est essentiel de promouvoir une coopération plus étroite entre le Conseil de sécurité et l'ensemble des Membres.

La Finlande est favorable à l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents au Conseil. Toutefois, pour que le Conseil de sécurité soit efficace, le droit de veto ne doit, en aucun cas, être étendu aux nouveaux membres permanents. De même, la Finlande appuie fermement la réforme des méthodes de travail et des procédures du Conseil, afin d'en faire un organe plus transparent, plus inclusif et plus légitime.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre appui aux aspirations de pays tels que le Japon, l'Allemagne, l'Inde et le Brésil, qui voudraient être élus membres permanents d'un Conseil de sécurité élargi. Nous sommes également favorables à faire du Conseil un organe plus représentatif en y incluant aussi des représentants des pays en développement de l'hémisphère sud et de l'Afrique.

**M. Badji** (Sénégal) : Je voudrais, en premier lieu et à l'instar des délégations qui m'ont précédé, du haut de cette tribune, exprimer ma profonde gratitude pour l'intérêt personnel et l'engagement que la Présidente a manifestés depuis sa prise de fonctions pour que le processus de réforme du Conseil de sécurité enregistre une avancée significative durant l'accomplissement de son mandat. Je voudrais également redire mes félicitations à S. E. M. l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Représentant permanent de l'État du Qatar, pour le sérieux, le talent et le brio avec lesquels il dirige, au cours de ce mois, les travaux du Conseil de sécurité, mais aussi et surtout pour le caractère fouillé, l'originalité et la pertinence de sa déclaration liminaire et introductive. Dans cette évocation, qu'il me soit permis de réitérer mes félicitations et mes encouragements les plus sincères à tous les nouveaux membres non permanents qui vont poursuivre, nous en avons l'intime conviction, comme leurs prédécesseurs, les efforts soutenus en vue d'améliorer la transparence au sein de cet organe et d'élargir ainsi l'appui donné aux décisions du Conseil de sécurité.

Comme les années précédentes, l'Assemblée générale est convoquée pour examiner le rapport du Conseil de sécurité (A/61/2) et le point récurrent relatif au Groupe de travail à composition non limitée chargé de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et des questions connexes. Ma délégation fait sienne la déclaration prononcée ce matin par le Représentant permanent de Cuba en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation est profondément convaincue, à la lecture du rapport du Conseil de sécurité, que les problèmes soulevés les années passées demeurent indubitablement actuels. Il est simplement regrettable que le rapport soit publié de manière si tardive, ce qui ne nous a pas permis de l'étudier comme souhaité.

Face à ce constat, ma délégation juge qu'il est nécessaire, en vertu des dispositions du paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, que le Conseil de sécurité rende compte de son action à l'Assemblée générale, qui est, par essence, l'organe de l'ONU qui incarne le plus le caractère universel et démocratique de cette Organisation. C'est que l'Assemblée générale est investie d'un rôle essentiel dans la conduite et l'orientation générale de l'Organisation des Nations Unies. En vertu de l'Article

10 de la Charte, elle a mandat pour discuter toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la Charte. Nous estimons par conséquent que le rapport du Conseil de sécurité qui est soumis à l'Assemblée générale doit veiller à être plus factuel, approfondi et analytique et, surtout, comporter une évaluation des activités et de l'efficacité de l'action du Conseil.

Ma délégation voudrait vivement exhorter le Conseil de sécurité à préconiser des mesures novatrices qui pourraient par exemple inclure la confection de rapports d'évaluation critique de ses travaux et de ses performances, mais aussi des rapports compendiums portant sur les améliorations notables déjà achevées ou en cours de projet.

Nous exhortons les membres permanents et les membres non permanents à tirer profit de cette tribune pour décliner leurs réflexions constructives sur les dysfonctionnements internes du Conseil ainsi que la meilleure façon de s'acquitter du mandat qui leur est confié par la Charte. Certes, des progrès substantiels ont pu être réalisés au niveau du Conseil de sécurité, notamment dans le domaine du maintien et de la consolidation de la paix. Maintenant, il convient de consolider les acquis tout en élargissant les consultations avec tous les États Membres.

Comme cela transparait dans le Consensus d'Eszulwini, dont les grandes lignes ont été reconfirmées par la Déclaration africaine de Syrte et, récemment, lors du dernier Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en juillet 2006 à Banjul, en Gambie, le Sénégal continue et continuera de clamer haut et fort que la question de l'élection de nouveaux pays membres du Conseil de sécurité, dans le cadre de son élargissement, doit être vue sous deux angles.

Premièrement, l'injustice faite à l'Afrique doit être réparée en priorité, en lui octroyant, avant tout examen de la réforme du Conseil, un siège permanent. Continent de 53 États Membres de l'ONU, l'Afrique est privée de représentation permanente au Conseil de sécurité, situation paradoxale, si l'on sait que presque 70 % des sujets traités par le Conseil sont indubitablement des problèmes africains.

Deuxièmement, comment concevoir à l'heure qu'il est que l'on puisse discuter au Conseil de sécurité des problèmes africains, prendre des mesures et des décisions et les appliquer sans que l'Afrique ne soit représentée au moins par un membre permanent. Osons le dire, c'est une erreur de l'histoire qu'il convient de

corriger au plus vite, dans le cadre d'une expansion juste et équitable, à l'issue de laquelle l'Afrique disposerait de deux sièges permanents, dont les titulaires auraient les mêmes prérogatives et privilèges que les membres permanents actuels, et de cinq sièges non permanents.

Cette démarche est la seule juste et réaliste parce qu'elle reconnaît que la qualité de membre permanent ne saurait être refusée à nos États qui, en tant que membres à part entière de la communauté internationale, ne demandent qu'à contribuer à la consolidation des fondements de l'Organisation des Nations Unies et à promouvoir ses idéaux de paix, de justice et de progrès pour tous les peuples.

Tout en respectant les propositions des autres membres ou groupes d'intérêt que nous considérons légitimes et partant du principe que nous avons avancé plus haut, nous n'envisageons aucunement la proposition visant l'élargissement du Conseil dans la seule catégorie des sièges non permanents. Nous sommes disposés à étudier sereinement d'autres idées et suggestions et à faire preuve de flexibilité et de réalisme, sans toutefois renoncer à notre devoir de solidarité commune africaine et d'exigence de justice pour tous.

Cette réforme du Conseil de sécurité est à notre portée, en dépit des divergences profondes actuelles. Comme l'a souvent dit le Secrétaire général Kofi Annan, la réforme du Conseil de sécurité reste du domaine du réalisable, si les États Membres en ont la volonté politique.

La présentation, en avril dernier, des observations finales par les vice-présidents du Groupe de travail à composition non limitée sur les principaux points du débat portant sur la question de la réforme du Conseil de sécurité en général (voir A/61/47, annexe II), qui reflètent les observations et les avis émanant d'un large éventail de groupes régionaux et sous-régionaux ainsi que d'autres groupes d'intérêt ici même au sein des Nations Unies, constitue, pour ma délégation, une étape importante en même temps qu'elle illustre parfaitement l'engagement collectif de la majorité des États Membres de favoriser les conditions nécessaires pour poursuivre et approfondir l'examen des questions en jeu et parvenir à des résultats satisfaisants pour tous.

Force est cependant de reconnaître qu'en dépit des initiatives louables, courageuses et concrètes, les perspectives d'une réforme complète et globale du

Conseil de sécurité, pour en faire un organe moderne, démocratique, transparent et efficace, restent un objectif à atteindre.

Ainsi, un grand nombre de questions sont encore sans réponse, notamment celles relatives à l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres, la composition du Conseil, l'utilisation du droit de veto, les conditions à remplir par les candidats aux sièges permanents, les rapports entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et la Commission de la consolidation de la paix, l'amélioration des méthodes de travail du Conseil telle que la préconise le Groupe des « Cinq petits » (S5) et l'écrasante majorité des membres ainsi que la question de la révision périodique.

Au cours de nos débats, des délégations et certains groupes régionaux ou d'intérêt ont avancé des suggestions pertinentes quant à l'amélioration des méthodes de travail qui sont destinées à assurer, si elles étaient adoptées, plus de transparence, d'efficacité et de légitimité à cet organe central de l'ONU.

Comme je l'ai souligné plus haut, des efforts ont été accomplis dans cette direction. Ils méritent d'être poursuivis, mais il ne saurait être question, pour ma délégation, d'occulter la question fondamentale de l'élargissement au bénéfice de celle tout aussi importante de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Sur cette question de la relation entre l'élargissement et l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, nous sommes pour l'adoption d'une méthode intégrée et globale.

Nous saluons les efforts menés par le Groupe africain, en relation avec les autres groupes régionaux ou d'intérêt, y compris le G-4, en vue de créer une synergie dans le cadre de la réflexion sur la réforme du Conseil de sécurité et engageons tous les acteurs à poursuivre cet élan.

L'exercice de la réforme du Conseil de sécurité est un processus délicat et appelle de la part des États Membres une somme considérable d'efforts, d'imagination et d'initiatives hardies et novatrices. C'est dans ce sens que je voudrais lancer un appel à tous les États Membres, pour que nous puissions, sans tarder, briser l'impasse dans laquelle se trouve cet exercice difficile de la réforme du Conseil de sécurité et, par un esprit d'ouverture et de flexibilité dont nous devons tous faire preuve, vous donner, Monsieur le Président, les moyens de parachever l'œuvre des

réformes que nous avons entamées ensemble ces deux dernières années.

Je puis d'ores et déjà vous assurer de l'entière disponibilité de ma délégation à vous apporter tout l'appui et le soutien nécessaires en ce sens, en vue de l'émergence d'un Conseil de sécurité rénové, parce que plus démocratique, plus transparent et mieux préparé à répondre aux nombreux défis et urgences de notre temps.

**M. Berruga (Mexique)** (*parle en espagnol*) : Ma délégation se réjouit de ce que cette session porte sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes particulièrement heureux que la présidence de l'Assemblée générale nous invite à jeter un regard neuf et à insuffler une vie nouvelle à ce débat qui dure depuis plus de 10 ans.

L'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas progressé pendant ces 10 années, c'est que nous avons débattu de la politique de la réforme et non de la réforme elle-même. Il me semble qu'il s'agit là d'une distinction importante. Nous avons discuté des équilibres régionaux, des aspirations de certaines puissances, d'un meilleur équilibre des pouvoirs, d'équité, de responsabilité – toutes questions qui ont été discutées abondamment ce matin et cet après-midi. Nous avons donc parlé de la politique de réforme mais non de la réforme elle-même.

En ce sens, nous n'avons pas eu un vrai dialogue, mais des monologues, des discours. Mon propre discours sera sans exagérer le huit centième sur ce sujet. Ces monologues démontrent un point très important : nous n'arrivons pas à avancer sur le sujet de la réforme. Nous ne procédons pas à des échanges de vues sincères. Il me semble qu'il est temps d'entamer de vraies négociations avec toutes les parties intéressées sur les différents aspects de cette réforme, de comprendre les problèmes du Conseil de sécurité et d'essayer, sur cette base, de préparer une réforme qui tienne compte desdits problèmes.

Ce qui doit nous guider inévitablement, c'est ce qui constitue le système idéal, celui qui convient le mieux à la sécurité collective à laquelle nous devrions travailler. Nous n'avons pas droit à l'erreur. La raison d'être de l'Organisation des Nations Unies, c'est de faire du bon travail dans le domaine de la paix et de la sécurité. Si nous échouons, nous mettrions inmanquablement notre organisation dans une

situation très grave. C'est inacceptable. Je ne pense pas qu'un des 192 États Membres soit prêt à accepter cela.

La question est donc de savoir comment faire avancer le processus de réforme. Il me semble que nous devons nous poser deux questions fondamentales. Premièrement, si les modèles que l'on nous a présentés (A ou B ou tout autre modèle qui nous a été soumis au cours des 12 dernières années) n'ont pas représenté un réel progrès ou n'ont pas obtenu un large consensus parmi les membres, quelle perspective envisager pour le processus de réforme?

Il nous semble que les questions fondamentales auxquelles il est nécessaire de répondre afin d'avancer ont à voir avant tout avec les faiblesses du Conseil de sécurité, faiblesses que nous constatons et auxquelles il est nécessaire de remédier. Il s'agit là d'un problème auquel il est nécessaire de s'attaquer de toute urgence.

La deuxième question, c'est bien entendu de savoir comment mettre en place un système de sécurité collective qui donne un organe plus souple et plus efficace, comme le prévoit l'Article 24 de la Charte, un organe mieux adapté aux défis et menaces actuels ou anciens. Comme nous l'avons souvent répété dans cette salle, après 61 ans, il est temps de rénover le Conseil de sécurité. Ce qui a changé, ce sont les défis. Ce qui n'a pas changé, c'est la façon dont nous réagissons au nom de tous nos Membres face à ces défis.

Pour modifier l'architecture du Conseil de sécurité, nous devons d'abord poser un diagnostic collectif sur le type de menaces auxquelles nous sommes confrontés et définir les concepts dont nous nous servirons pour réagir à ces menaces. Il serait vraiment dommage de construire un nouvel édifice pour le Conseil de sécurité pour ensuite constater son inutilité face aux défis et menaces auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Il est donc nécessaire de définir le concept avant de bâtir l'édifice que nous souhaitons. Ma délégation pense que nous devons relever six défis avant de pouvoir progresser dans le processus de réforme du Conseil de sécurité. Le premier, c'est de rendre le Conseil plus représentatif sans pour autant sacrifier son efficacité. Il me semble que cette question a été abordée dans un grand nombre de déclarations ce matin et cet après-midi. Il est difficile d'arriver à davantage de représentativité et de légitimité dans la prise de décision du Conseil, sans perte d'efficacité. Il me semble que c'est le premier défi auquel nous sommes

confrontés, et sans doute aussi le plus important. D'un point de vue historique, comme en témoigne la réforme de 1963, la proportion a toujours été de quatre États Membres de l'ONU par membre du Conseil de sécurité. Je le cite simplement à titre de référence.

Le deuxième défi auquel nous sommes confrontés pour promouvoir la réforme, c'est de veiller à ce que le rôle du Conseil de sécurité soit l'élément qui en définisse la taille et les méthodes de travail.

Notre troisième défi, c'est de faire en sorte que la structure du Conseil de sécurité soit suffisamment souple pour pouvoir évoluer avec le temps. Il n'est pas impossible que si nous arrivons à proposer une réforme aujourd'hui, quel qu'en soit le modèle, nous nous trouvions confrontés à nouveau avec ce type de difficulté dans 20 ans. Nous devons injecter une sorte de gène évolutif dans le système de sécurité collective, pour que cet organe si important puisse s'adapter automatiquement aux besoins changeants et aux nouveaux défis de notre monde.

Le quatrième grand défi, où un consensus semble être en train de se forger, tient au fait que le Conseil de sécurité doit montrer une plus grande transparence. C'est une question fondamentale, car il me semble qu'il y a un sérieux manque de transparence, surtout en ce qui concerne les membres du Conseil. Mais des élections périodiques et démocratiques représentent une incitation supplémentaire pour les États, qu'ils adoptent un système parlementaire ou toute autre forme de démocratie pour renouveler leur mandat par les urnes. Une telle communication, dans la plus grande transparence, est nécessaire entre l'électorat et ceux qui détiennent le pouvoir.

Le cinquième défi dont ma délégation aimerait parler et qui renvoie à une question déjà brièvement citée ce matin est le suivant : l'importance qu'il y a à ce que le Conseil ne néglige pas le travail accompli au titre du Chapitre VI. En d'autres termes, je ne crois pas que la façon dont le Conseil invoque le Chapitre VII comme par réflexe et de plus en plus fréquemment serve celui-ci. Nous devons explorer plus avant la question du règlement pacifique des différends.

Enfin, étant donné la croissance exponentielle des missions de maintien de la paix, le Conseil de sécurité doit clairement établir un lien entre les moyens mis à notre disposition et les objectifs que nous poursuivons. La situation actuelle risque de devenir critique, puisque

nous n'avons pas les moyens de réagir aux différentes crises que le Conseil est chargé de résoudre.

Pour terminer, le Mexique aimerait réitérer sa volonté d'œuvrer dans ce domaine. Nous ne pouvons plus attendre. Douze années suffisent pour se familiariser avec la position de chacun des États

Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il est temps de commencer des négociations qui nous permettront de faire de réels progrès (et il faut qu'ils soient réels) en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité.

*La séance est levée à 18 heures.*